



ESPLANADE DES VERNETS

—
TRANSFORMATION DE L'ESPLANADE
DES VERNETS EN LIEN AVEC LA REQUALIFICATION
DE LA RUE HANS-WILSDORF

CONCOURS D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLIQUES
À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
DÉCEMBRE 2022

**CONCOURS DE PROJETS
D'ARCHITECTES-PAYSAGISTES,
OU D'ARCHITECTES-PAYSAGISTES
ET D'ARCHITECTES, D'INGÉNIEURS
CIVILS ET D'INGÉNIEURS EN
ENVIRONNEMENT
A UN DEGRÉ EN PROCÉDURE
OUVERTE**

—

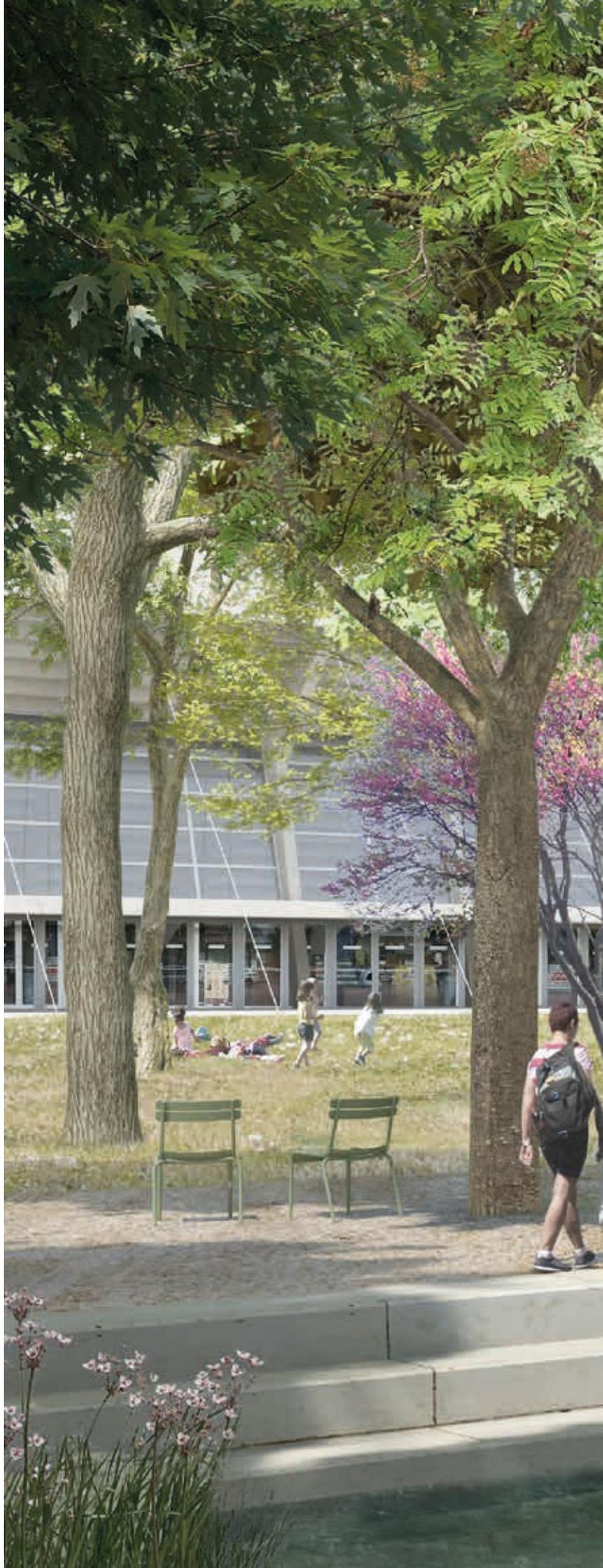
TRANSFORMATION DE
L'ESPLANADE DES VERNETS
EN LIEN AVEC LA REQUALIFICATION
DE LA RUE HANS-WILSDORF
CONCOURS D'ESPACES PUBLICS

- A** INTRODUCTION
- B** RAPPORT DU JURY
- C** LEVÉE DE L'ANONYMAT
- D** PROJETS PRIMÉS
- E** PROJETS NON PRIMÉS

1^{er} RANG — 1^{er} PRIX

Projet n° 11

L'EAU ET LA TERRE ATELIER DESCOMBES RAMPINI SA





A INTRODUCTION

MOT DU PRÉSIDENT DU JURY

Un espace public du troisième type

Libérer plus d'un hectare au centre de Genève, dans le secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV), et le consacrer à l'espace public, telle est l'ambition de ce concours.

Consacré aujourd'hui à l'usage des équipements publics sportifs alentours, l'enjeu principal est la transformation de ce lieu en une «esplanade urbaine» polyvalente.

Comment traduire spatialement et durablement une pièce urbaine fédératrice d'usages et de lieux appropriables, capables d'équilibrer la future densification liée au quartier des Vernets?

Comment faire de cet hectare non-construit une respiration de nature capable de régulation climatique? Comment assurer toutes les fonctions de connexion au réseau général des espaces publics, et des modes doux? Comment exister dans le cadre orthogonal strict imposé par le bâti et dialoguer avec ses architectures?

Ce concours s'inscrit directement dans le processus de la transition urbaine, à la fois climatique et sociétale, et place l'exigence prospective à un très bon niveau. Beaucoup de charges reposent sur ce simple carré de goudron, afin qu'au-delà des multiples identités désirées, (jardin, esplanade, place, forêt, terrain de jeux, parc, etc.) il devienne une véritable ressource pour la ville de demain.

L'examen des treize propositions soumises au jury, s'est fait autour de trois dimensions particulièrement discutées ;

- La capacité d'évolution et d'adaptation à la demande sur le long terme. Cette capacité à considérer le projet comme un socle capable, une architecture du vide, à la fois structurante et qui pourra accueillir dans les années à venir l'évolution des usages. Cette dimension est corrélée à vitesse de transformation de nos sociétés et fait la différence entre les espaces décoratifs fixes et définitifs, et les espaces stratégiques, tout aussi poétiques, mais adaptables et ouverts.
- La capacité de dialogue du projet avec le contexte. Cette nouvelle pièce urbaine, si proche du centre-ville et de la plaine de Plainpalais, fenêtre sur la rivière de l'Arve et sur les nouveaux quartiers en gestation, deviendra un point d'orgue, voire une plaque tournante, du réseau des parcours non-motorisés. Cette dimension questionne parallèlement la définition des périmètres d'intervention et la capacité à influencer le réaménagement des rues Hans-Wilsdorf, François-Dussaud, la promenade des rives de l'Arve et aussi l'interaction avec les architectures du site, notamment les adaptations possibles de la patinoire/bâtiment administratif.

• La capacité à inventer un paysage et à parler de nature sans se tromper d'échelle ni se perdre dans l'imitation. Cette dimension a été centrale dans les débats et très instructive pour apprécier les différentes propositions au regard de leur prise de position. La composition avec le végétal comme avec l'eau, fragiles facteur de rafraîchissement et d'ambiance et leur convocation dans le projet, est à bien peser au regard de la pression sociale. La dimension environnementale des matériaux a en revanche très souvent été associée au parti-pris des projets, marquant en cela une réelle évolution dans la manière de restructurer notre cadre de vie.

Finalement, il est clairement apparu que les projets «respirants» c'est-à-dire articulant astucieusement le vide avec une généreuse arborisation, sonnaient juste au regard des attendus. Comparés aux propositions végétales denses, de micro-forêts urbaines, tout comme aux compositions savantes ou trop dessinées, ils sont devenus une évidence.

Plusieurs rêveries poétiques ont néanmoins rappelé que le projet de paysage doit toujours se garder du fonctionnalisme et possède toujours de nombreuses dimensions à explorer.

Après deux journées de riches discussions autour des projets, le jury s'est prononcé afin d'attribuer le premier rang et le premier prix au projet **L'EAU ET LA TERRE** qui illustre ce réalisme créatif avec un projet de «tableau». Une composition centrée sur un simple carré vert respectueux de la trame architecturale historique, de ses logiques d'accessibilité et d'usage, doublée d'un cadre composé en une série de salons d'extérieurs, de pièces programmatiques sous ombrage. Une réponse accueillante, respirante et ouverte qui a su séduire et être retenue à l'unanimité.

Au nom du jury, je remercie la Ville de Genève pour l'organisation de ce concours ouvert, procédure essentielle pour faire progresser la recherche appliquée en espace public, et tous les participant-e-s pour le sérieux et la compétence de leur participation. Je suis également reconnaissant pour la convivialité de l'ambiance des séances qui a permis de sélectionner un projet solide qui sera capable, grâce à l'engagement de tous les acteurs, de faire progresser cette nature d'un troisième type, en transformant prospectivement ce carré d'enrobé en paysage.

M. Gueric Péré, Paysagiste concepteur DPLG, Urbaniste SFU - Agence ILEX - Lyon – Président du jury

MOT DU MAITRE DE L'OUVRAGE

Une ambiance d'ailleurs

Crise sanitaire, crise climatique, crise énergétique, crise économique, conflits... Tous ces événements aussi difficiles que particuliers nous amènent à nous interroger sur nos déplacements. Pourtant nous sommes nombreux à aimer changer d'atmosphère, faire des rencontres, se déplacer dans un environnement inhabituel, car ces stimuli mettent nos sens en alertes : odeurs, bruits, couleurs.

Ce contexte anxigène pourrait nous conduire au repli sur soi, à ne plus bouger. Pour garder nos sens en éveil, nos corps en activité, pour rester ouvert aux uns et aux autres il nous faut des opportunités de rencontres et d'activités. Pour cela, il nous faut des espaces dans lesquels nous trouvons notre place. Des espaces où nous nous sentons en sécurité, libre de bouger et d'être nous-même.

L'espace public, les parcs et de nombreux équipements offrent des opportunités gratuites de rencontres et d'expériences. Le défi quotidien des architectes, des architectes-paysagistes et des urbanistes est de construire des lieux aussi bien intérieurs qu'extérieurs supports d'expressions et d'échanges.

La pression sur l'espace public a toujours été présente, toutefois cette pression augmente et les tensions citoyennes avec, très probablement à cause du contexte complexe d'aujourd'hui.

En effet, alors même que nous sommes encouragés à limiter nos déplacements en voiture et en avion, nous attendons de nos espaces publics qu'ils soient tout à la fois fonctionnels, agréables et agrémentés, sûrs... L'aménagement de ces espaces ne peut être le cumul brut de nos désirs et des contraintes.

Le dur travail des aménageurs et des constructeurs est d'aller au-delà : c'est de créer une expérience, un cadre qui nous permet à toutes et tous de se projeter et de nous approprier l'espace public. C'est une réponse indirecte et particulière qui est le support de réponses à des besoins pluriels. C'est cela un aménagement réussi.

Le défi du projet d'aménagement de l'esplanade des Vernets est de transformer un parking laid, mais pratique, en un lieu beau et accueillant. La Ville de Genève a la lourde responsabilité de réussir ce projet.

Encore une fois le concours s'est avéré le moyen le plus adéquat, car il permet de retenir un projet dans le dialogue et dans l'échange, dans lequel en tant que professionnel et en tant qu'individu nous pouvons nous projeter. Dans le projet lauréat, le jury a pu pressentir des appropriations variées par des publics diverses.

J'espère, non je suis convaincue que l'esplanade des Vernets va devenir un magnifique espace. Que grands et petits s'y sentiront bien. En venant y jouer, s'y relaxer, se poser pour y manger son petit lunch de midi ou encore sur le chemin de la piscine ou de la patinoire, pendant un instant ils auront un peu l'impression d'être distraits de la frénésie du quotidien.

Entre **L'EAU ET LA TERRE** les sens en éveil et dans une atmosphère propre à cet espace nous plongerons dans un sentiment d'ailleurs, si bénéfique à la tête et au corps : un sentiment de ressourcement, un peu comme les voyages!

Mme Charlotte Malignac, Urbaniste, Codirectrice du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Ville de Genève - Vice présidente du jury

B RAPPORT DU JURY

1 ORGANISATEUR, MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET SECRÉTARIAT

Le maître d'ouvrage est la Ville de Genève.
Par l'intermédiaire du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, elle pilote et organise ce concours.

2 GENRE DU CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'espaces publics en procédure ouverte à un degré, tel que défini par les articles 3 et 6 de la réglementation des concours d'architecture et d'ingénierie (SIA 142 édition 2009).

3 OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Le projet de transformation de l'esplanade du centre sportif des Vernets, actuellement utilisée comme parking, et la requalification de la rue Hans-Wildsorf, s'inscrivent dans un secteur en pleine mutation situé au cœur du quartier du PAV (Praille, Acacias Vernets). Ce dernier est décliné en plusieurs plans localisés de quartier (PLQ) dont les densités projetées sont élevées comparativement aux espaces libres.

Le PLQ des Vernets, implanté sur les terrains de l'ancienne caserne des Vernets en bordure de l'Arve, fait partie de ceux-ci. Il prévoit la construction de 1'500 logements, des équipements publics (école, etc.) des locaux d'activités dans des espaces publics et privés ainsi que la construction d'un parking en sous-sol permettant de libérer l'esplanade des voitures.

Dès lors, il s'agissait de concevoir un projet d'espace public de qualité et de proximité, en lien non seulement avec les activités sportives du site, mais aussi comme un espace de respiration visant à assurer de bonnes conditions de vie, sociales et environnementales pour le quartier.

Pour accompagner le développement urbain de ce pan de ville, la Ville de Genève, par l'intermédiaire du Département des constructions, de l'aménagement et de la mobilité, a organisé un concours de projets d'espaces publics à un degré à l'intention d'une équipe pluridisciplinaire composée d'un-e architecte-paysagiste, d'un-e ingénieur-e civil-e et d'un-e ingénieur-e en environnement, portant sur tout le périmètre de l'esplanade et de ses abords.

Un mandat d'étude et de réalisation du projet d'espace public sera attribué à l'équipe lauréate.

4 PROGRAMME

L'esplanade des Vernets crée un vide, une respiration entre les bâtiments existants et à venir. De part leur situation, les réaménagements de l'esplanade et de la rue Hans-Wildsorf sont amenés à jouer un rôle important d'articulation et de convergence dans le secteur des Vernets. Havre de nature et de fraîcheur, les nouveaux aménagements doivent valoriser la place du piéton et de la mobilité douce, tout en participant, à une plus large échelle, au maillage du réseau d'espaces verts et publics de la Ville de Genève.

Cette opération d'envergure, tant spatiale qu'identitaire, doit permettre de :

- construire une nouvelle pièce urbaine fédératrice à l'échelle du quartier qui se densifie ;
- créer un espace public de qualité doté d'une ambiance végétale et d'une identité favorable à l'appropriation des lieux ;
- connecter et relier l'esplanade et ses abords aux équipements publics du secteur et l'intégrer dans le réseau d'espaces publics en tenant compte des besoins des usager-ère-s et futurs habitant-e-s ;
- renforcer le contact à l'Arve ;
- favoriser l'attractivité des lieux en travaillant sur les accès aux bâtiments ;
- favoriser les mobilités douces ;
- proposer des aménagements offrant des occasions d'interagir et des espaces conviviaux mixtes et polyvalents, ouverts à différents types de publics et de tout âge dans une optique de bien vivre ensemble ;
- proposer un espace où chaque personne a le sentiment d'être un-e citoyen-ne à part entière, égal-e à l'autre, avec ses appartenances multiples.
- diminuer le phénomène d'îlot de chaleur urbain et favoriser la biodiversité ;
- mettre en place une gestion différenciée des eaux pluviales ;
- agir en faveur de la santé en réduisant les émissions sonores, en améliorant la qualité de l'air et en diminuant la pollution lumineuse ;
- assurer la pérennité de l'aménagement et la gestion de l'entretien des espaces publics dans une optique de développement durable ;
- rechercher l'économie de moyens dans la mise en œuvre et dans la gestion future des différents espaces dans le souci d'une bonne utilisation des deniers publics.

5 CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Conformément au point 1.12 du programme du concours, les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants :

Les propositions seront jugées sur la base des critères suivants :

- prise en compte des enjeux climatiques et micro climatiques ;
- compréhension du lieu, de son histoire et de son évolution ;
- capacité du projet à favoriser de nouvelles pratiques sociales et les valeurs d'usage des espaces projetés ;
- qualité des réponses aux enjeux de mobilité ;
- capacité du projet à intégrer les besoins des usagers et usagères de l'espace public et des équipements sportifs existants ;
- qualité des réponses en matière de durabilité, de simplicité de réemploi du déjà-là, économie générale du projet ;
- qualité du projet de renaturation ;
- lien avec les espaces publics adjacents et inscription dans un réseau plus large d'espaces publics.

L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas à un ordre de priorité.

6 JURY

Le jury, désigné par le maître d'ouvrage, est composé des personnes suivantes :

Président

M. Gueric Péré, Paysagiste concepteur DPLG, Urbaniste SFU Agence ILEX - Lyon

Vice-présidente

Mme Charlotte Malignac, Urbaniste, Codirectrice du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) Ville de Genève

Membres professionnel-le-s

M. Francesco Della Casa, Architecte cantonal Etat de Genève

M. Emmanuel Jalbert, Paysagiste DPLG Bureau In Situ - Lyon

Mme Nathalie Luyet, Architecte urbaniste Linkfabric - Martigny

Mme Karine Lapray, Ingénieure développement durable Bureau d'étude Tribu - Lyon

Mme Sophie Agata Ambroise, Architecte paysagiste Agence Officina del Paesaggio – Lugano

Mme Sonia Curnier, docteure en architecture et sciences de la ville EPFL - Critique et consultante espaces publics - Lausanne

Suppléant

M. Jacques Roulet, Architecte FAS SIA AGA Architecture Management Conseil SA - Genève

Membres représentant-e-s

Mme Soazig Lemarchand, Adjointe de Direction du Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) Ville de Genève

Jean-Gabriel Brunet, Ingénieur agronome, Chef du Service des espaces verts (SEVE) Ville de Genève

Mme Sybille Bonvin, Cheffe du service des sports (SPO) Ville de Genève

M. Benoît Bouthinon, Architecte-paysagiste, Adjoint de direction au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) Ville de Genève

Mme Marion Nemchi, Représentante de l'association pour l'animation des Acacias. Genève

Suppléante

Mme Bojana Vasiljevic Menoud, Architecte-urbaniste, Cheffe du Service d'urbanisme (URB) Ville de Genève

7 PRIX ET MENTIONS

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 140'000.- HT pour l'attribution d'environ 5 prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009.

La somme globale a été calculée selon la directive SIA «détermination de la somme des prix» de juin 2015, éditée par la commission SIA pour les concours d'architecture et d'ingénierie.

Un projet mentionné au 1^{er} rang peut être recommandé pour la poursuite des études, selon l'article 22.3 du règlement SIA 142 édition 2009, à condition qu'en dérogation au règlement SIA 142 édition 2009, le jury prenne une décision à l'unanimité des voix.

La somme globale des prix tient compte de la particularité de la procédure de concours ouverte et des prestations à fournir par le participant-e. Les prix ainsi que les éventuelles mentions et indemnités ne sont distribués qu'à l'issue du jugement.

8 CALENDRIER DU CONCOURS

30.05.22	Publication du concours sur le site internet www.simap.ch et dans la Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève (FAO)
21.06.22	Questions des concurrent-e-s
8.07.22	Réponses du jury sur le site internet www.simap.ch mises en ligne
30.09.22	Date limite d'inscription (le cachet de poste fait foi)
7.10.22	Rendu des projets (date de réception, jusqu'à 16h00)
10.10 au 1.11.22	Expertise des projets
8 au 10.11.22	Jugement du concours
1.12.22	Inauguration et exposition de tous les projets remis et acceptés au jugement

9 LISTE DES PROJETS RENDUS

L'organisateur a reçu 14 inscriptions.
13 projets ont été remis à l'organisateur.

1. **ELINOR**
2. **LA MOUSSE**
3. **VAGUES VERTES**
4. **Planus aqua**
5. **PARC RIPARIEN**
6. **LE TEMPS EST BON**
7. **NOUVELLE VAGUE**
8. **PAV · PINIÈRE**
9. **GLAZ-PLATZ**
10. **endlessgarden**
11. **L'EAU ET LA TERRE**
12. **BELLE CANOPÉE**
13. **ÉCOTONES**

10 CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateur-trice-s de la Ville de Genève chargé-e-s de l'assistance technique.

Le Jury constate que 13 dossiers rendus sont complets et parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits en respectant l'anonymat.

Par ailleurs, durant la procédure, une information a été faite aux candidat-e-s sur SIMAP, le 6 septembre 2022.

Le plan «1_02a Plan de situation» en pdf fourni dans le dossier de concours est à l'échelle 1/250^{ème} et ne correspond pas à l'échelle 1/500^{ème} comme attendu dans le rendu du concours.

Par conséquent, le plan «1_02a Plan de situation» est substitué par le plan au 1/500^{ème} dans le dossier «zip 1_02 Plan de situation» et il est indiqué que les plans dwg fournis n'ont pas été modifiés.

Seul le projet n°3 VAGUES VERTES n'a pas fourni le plan à l'échelle 1/500^{ème} comme demandé.

11 EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrent-e-s.

Elle a été conduite du 10 octobre au 1^{er} novembre 2022 par les spécialistes-conseils :

Mme Caroline Labadie, Ingénieure civil, Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), Ville de Genève

M. Christophe Joliet, Ingénieur en transports, Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), Ville de Genève

Mme Florence Colace, Architecte-éclairagiste, Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), Ville de Genève

M. Bruno Aeschlimann, Architecte-paysagiste, Service des espaces verts (SEVE), Ville de Genève

M. Erwann Jegousse, Coordinateur projets aménagement construction, Services des sports (SPO), Ville de Genève
Les rapports des expert-e-s ont été mis à disposition du jury.

12 JUGEMENT

1 Déroulement du jugement

Le jury a siégé au complet les 8 et 9 novembre 2022.

2 Projets admis au jugement

Compte tenu des contrôles de conformité des projets rendus, le jury décide d'admettre au jugement tous les projets rendus, ceux-ci étant parvenus dans les délais, respectant l'anonymat et ne présentant pas de problème de conformité formelle.

Le projet n°3 VAGUES VERTES a rendu le plan au 1/250^{ème} et non au 1/500^{ème}. Le jury décide (unanimité moins 1 voix) de ne pas l'exclure car il estime que cela ne lui procure pas un avantage.

Les 13 projets sont donc acceptés au jugement.

3 Prise de connaissance des projets

Les membres du jury procèdent à une première prise de connaissance des projets. Une présentation de chacun des projets est faite par les organisateur-trice-s.

4 Projet à exclure de la répartition des prix

Les membres du jury prennent connaissance de tous les projets, le jury constate que tous les projets remis répondent au programme du concours. Ils décident donc à l'unanimité de n'exclure aucun des projets rendus de la répartition des prix.

5 Premier tour de jugement

Le jury a procédé à un premier examen des projets. L'ensemble du jury examine, commente et analyse les projets sous les 3 niveaux d'analyses comme proposé par le président du jury :

- évolutivité des projets ;
- qualité et capacité du projet à accueillir des usager-ère-s des équipements sportifs et des autres publics à capter ;
- connexions à l'environnement existant.

L'analyse des expert-e-s est rapportée pour chacun des projets.

Les projets non retenus à l'issue de ce premier tour sont les suivants :

1. ELINOR
3. VAGUES VERTES
5. PARC RIPARIEN
7. NOUVELLE VAGUE
9. GLAZ-PLATZ
10. endlessgarden
12. BELLE CANOPÉE
13. ÉCOTONES

6 Deuxième tour de jugement

Le deuxième jour, le jury commence par une visite du site.

De retour à la salle, le jury procède, devant tous les projets conservés, à une analyse plus détaillée en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et des expertises.

Une attention particulière est portée au contexte du site, au tissu urbain existant, à l'évolution du quartier avec la construction des nouveaux quartiers, aux aspects fonctionnels et usuels du site.

A l'issue de ce second tour d'examen des projets et après une discussion approfondie, le jury décide d'éliminer le projet suivant : n° 8. PAV · PINIÈRE

Les 4 autres projets restent pour le classement final.

7 Tour de rattrapage

Avant de procéder au classement final, et après l'examen attentif de l'ensemble des projets.

Le jury procède à une discussion et décide de repêcher le projet : n° 9. GLAZ-PLATZ

8 Résultats du jugement et attribution des prix et mentions

Après une discussion générale, et un dernier examen approfondi des projets restants, qui ont fait chacun l'objet d'une critique complète, le jury procède au classement final des projets et attribue à l'unanimité les prix suivants, en conformité avec l'article 1.05 du programme du concours :

1^{er} rang — 1^{er} prix

Projet n° 11

L'EAU ET LA TERRE

Fr. 50'000.- HT

2^{ème} rang — 2^{ème} prix

Projet n° 06

LE TEMPS EST BON

Fr. 45'000.- HT

3^{ème} rang — 3^{ème} prix

Projet n° 02

LA MOUSSE

Fr. 20'000.- HT

4^{ème} rang — 4^{ème} prix

Projet n° 09

GLAZ-PLATZ

Fr. 15'000.- HT

5^{ème} rang — 5^{ème} prix

Projet n° 04

Planus aqua

Fr. 10'000.- HT

13 RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie les concurrent-e-s pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des projets rendus.

A l'issue des débats, le jury est unanimement convaincu que le projet lauréat n° **11 L'EAU ET LA TERRE** possède les qualités et potentiels permettant de répondre aux attentes du maître d'ouvrage, des utilisateur-trice-s et du public.

A l'unanimité, le jury recommande au maître d'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet au bureau auteur du projet précité.

Dans le cadre du développement du projet, le jury émet les recommandations suivantes :

De manière générale, le jury relève la force du concept proposé et adhère à la proposition des bandes. Il demande maintenant au lauréat de faire évoluer le projet vers une faisabilité concrète et précise, par l'introduction d'une certaine flexibilité et d'amplifier la biodiversité dans son projet, en lien avec le formidable potentiel de pleine terre de ce site.

La proposition d'utiliser l'eau qui est apportée par le projet Genilac comme une ressource est intéressante. Cependant, le jury demande au lauréat de préciser ce parcours de l'eau qui est quelque peu fragmentaire dans l'actuelle proposition, en particulier au niveau de l'expression. Il s'agit de développer un concept autour de l'utilisation de cette eau, qui s'inscrive et participe à la cohérence globale.

La proposition de carrefour entre les rues François-Dussaud et Hans-Wilsdorf doit être approfondie de façon à laisser le parc profiter d'un maximum de surface.

Le jury demande au lauréat d'apporter des précisions sur la nature des moyens mis en place quant à l'infiltration des eaux pluviales dans la prairie afin qu'elle reste praticable.

Le jury s'interroge également sur la buvette et demande au lauréat de travailler sa réflexion quant à son implantation et sa matérialisation. Il souligne qu'une précision sur son mode d'exploitation et l'évolutivité de son usage devra être apportée par le maître d'ouvrage.

La relation entre le parvis et la prairie est jugée abrupte et le jury encourage le lauréat à retravailler cette frange.

Sur la partie nord, le jury apprécie la continuité proposée. Il demande des précisions sur l'aboutissement du ponton et l'intégration des fonctions de terrasses et du restaurant par rapport à la fermeture de la patinoire. Des précisions sur le système de vélum doivent être apportées ainsi que des propositions d'uniformisation de la matérialité (qui apportent aussi des réponses en termes d'enjeux climatiques) de cet axe majeur.

L'axe est-ouest, doit être clarifié car il semble encombré. Son lien avec les quartiers environnants doit être développé.

Le jury rend attentif le lauréat au fait que le projet devra être coordonné avec le projet lauréat des mandats d'étude parallèles de la Voie verte.

Le jury recommande enfin au lauréat de faire évoluer son projet en prenant mieux en compte les usages intergénérationnels et en développant une aire de jeux adaptée aux différents âges des enfants. Le concept d'éléments sportifs devra être par ailleurs confirmé le long de l'esplanade.

14 APPROBATION DU JURY

Le présent document a été approuvé par le jury.

Président

M. Guericq Père

Vice-présidente et représentante du maître d'ouvrage

Mme Charlotte Malignac

Membres professionnels

M. Francesco Della Casa

M. Emmanuel Jalbert

Mme Nathalie Luyet

Mme Karine Lapray

Mme Sophie Agata Ambroise

Mme Sonia Curnier

Membres représentants

Mme Soazig Lemarehand

M. Jean-Gabriel Brunet

Mme Sybille Bonvin

M. Benoit Bouthinon

Mme Marion Nemchi

Suppléants

Mme Bojana Vasiljevic Menoud

M. Jacques Roulet

C LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrent-e-s et lève l'anonymat en suivant l'ordre du classement.
Projets primés par ordre de prix

1^{er} RANG — 1^{er} PRIX

Projet n° 11

L'EAU ET LA TERRE

Bureau pilote, Architectes-paysagistes
Atelier Descombes Rampini SA

Rue du Beulet 4, 1203 Genève Suisse

Collaborateurs : Julien Descombes, Pierre Brossard,
Yann Bergeot

INGÉNIEURS CIVILS

OU3 SA

Avenue Adrien-Jeandin 31, 1226 Thônex Suisse

Collaborateurs : Yannick Mathieu, John Wuest,
Amandine Jaeger

PILLET SA

Chemin de Paris 5, 1233 Bernex Suisse

Collaborateurs : Francesco Ponzo, Elder Cardoso,
Ali Malekyar, Bruno Godinho-Freire, Baptiste Tournier

INGÉNIEURS EN ENVIRONNEMENT

BMG Solution Sàrl

Rue Lamartine 27, 1203 Genève Suisse

Collaborateurs : Matthieu Bellina, Mathias Girel, Adrien Maire

CONCEPTEURS LUMIÈRE

Les Eclairagistes Associés

Rue Alsace-Lorraine 7, 69001 Lyon France

Collaborateurs : Joseph Frey, Pauline Gabinaud, Mélissa Dupart

ENSEIGNANT HEPIA, DENDROLOGUE INDÉPENDANT

Robert Perroulaz

Avenue de Warens 2, 1203 Genève Suisse

Collaborateur : Robert Perroulaz

2^{ème} RANG — 2^{ème} PRIX

Projet n° 06

LE TEMPS EST BON

**Bureau pilote, Architectes-paysagistes
Studio Mint Sàrl**

Rue des Falaises 9, 1205 Genève Suisse

Collaborateurs: Marion Festal, Thomas Boyer,
Harmony Bourrachot

ARCHITECTE

Enrico Prati architecte

Rue du Môle 38 bis, 1201 Genève, Suisse

Collaborateur: Enrico Prati

INGÉNIEURS EN ENVIRONNEMENT

AVIS VERT Sàrl

Rue de Veyrier 40, 1227 Carouge, Suisse

Collaborateurs: Nicolas Balverde, Claude Bouscaillou,
Marion Paluzzano, Pauline Dupont

INGÉNIEURS

FIECHTER INGENIERIE SA

Rue François-Perréard 14, 1225 Chêne-Bourg Suisse

Collaborateurs: José Lascano, Angel Ingles, Luis De La Cruz

3^{ème} RANG — 3^{ème} PRIX

Projet n° 02

LA MOUSSE

**Bureau pilote, Architectes et
architectes paysagistes
apaar_ Sàrl**

Passage Daniel Baud-Bovy 10, 1205 Genève Suisse

Collaborateurs: Séraphin Hirtz, Nathalie Monge,
Arthur Chambat, Tiffany Borella, Manon Delajoud,
Thomas Bolliger, Jérémie Jobin, Pavel Rak

INGÉNIEURS CIVILS ET EN ENVIRONNEMENT

PERRETEN & MILLERET SA

Rue Jacques-Grosselin 21, 1227 Carouge Suisse

Collaborateurs: Jean-Jacques Megevand, Julien Treleani,
Jordi Argemi Camicer, Pauline Albert

ÉCOLOGIE ET CONSEILS EN ENVIRONNEMENT

HW ROMANDIE SA (HINTERMANN ET WEBER)

Avenue des Alpes 25, 1820 Montreux Suisse

Collaborateur: Alain Stuber

4^{ème} RANG — 4^{ème} PRIX

Projet n° 09

GLAZ-PLATZ

**Bureau pilote, Architectes urbanistes
MSV architecture paysage urbanisme Sàrl**

Rue Eugène-Marziano 39, 1227 Les Acacias Suisse

Collaborateurs: David Malaval, Claudia Molina,
Yves Vieuxloup, François Gschwind (Atelier Crépuscule),
Pierre Bertheux (JML)

INGÉNIEUR CONSEIL

SGI Ingénierie SA

Chemin du Pont-du-Centenaire 110, 1228 Plan-les-Ouates Suisse

Collaborateur: Marc-André Mottier

ETUDES ET CONSEIL EN ENVIRONNEMENT

ECOTEC Environnement SA

Rue François Ruchon 3, 1203 Genève Suisse

Collaborateur: Matthieu Zahnd

5^{ème} RANG — 5^{ème} PRIX

Projet n° 04

Planus aqua

**Bureau pilote, Architectes-paysagistes
Echo-atelier paysage et territoire Sàrl**

Avenue De-Luserna 22, 1203 Genève Suisse

Collaborateurs: Arnaud Gil, Anaëlle Centeno,
Hugues Lepesant

INGÉNIEURS ET MANAGERS DE PROJET

Sol-Conseil

Route de Nyon 21, 1196 Gland Suisse

Collaborateurs: Serge Amiguet, Arnaud Perroulaz

INGÉNIEUR CIVIL

ZS ingénieurs civils SA

Rue des Grand'Portes 2, 1213 Onex Suisse

Collaborateur: Alexandre Rouvez

ARCHITECTES PAYSAGISTES

Atelier sol SNC

Chemin des Limites 33, 1294 Genthod Suisse

Collaborateurs: Benjamin Senften, Emmanuel Larue

ARCHITECTES

BCRarchitectes Sàrl

Clos de la Fonderie 3, 1227 Carouge Suisse

Collaborateurs: Vincent Roesti, Valentin Jacquet

INGÉNIEURS EN GESTION DE LA NATURE

Oekoskop SA

Avenue Charles-Dickens 6, Lausanne Suisse

Collaborateurs: Gabriel Gerber, Mathieu Baumann

INGÉNIEURE ECLAIRAGISTE

Concepto

Avenue Jeanne d'Arc 17, Arcueil France

Collaboratrice: Virginie Nicolas

Puis par ordre d'arrivée

Projet n° 01

ELINOR

Bureau pilote, Architecte-paysagiste
MAREN KÜHN ARCHITECTE
PAYSAGISTE HES FSAP

Rue des Gares 25, 1201 Genève Suisse

Collaborateur: Maren Kühn

ARCHITECTES

BARBARA GAJDA ARCHITECTE DPLG SIA

Rue des Gare 25, 1201 Genève Suisse

Collaboratrice: Barbara Gajda

INGÉNIEURS CIVILS

2M ingénierie civile SA

Rue de Neuchâtel 42, 1400 Yverdon-les-Bains Suisse

Collaborateurs: David Martin, Filipe Neto

INGÉNIEURS CIVILS ET EN ENVIRONNEMENT

Prona AG

Rue du Collège 9, 2502 Bienne Suisse

Collaborateurs: Christian Stampfli, Matthias Schmid,
Julien Nembrini, Gilles Lauper, Cristina Duarte

Projet n° 03

VAGUES VERTES

Bureau pilote, Architectes-paysagistes
In situ SA

Rue Pépinet 3, 1003 Lausanne Suisse

Collaborateurs: Emmanuel Tonetti, Arnaud Daflon,
Marie Bubloz

ARCHITECTES

Atelier Bonnet Architectes

Avenue de Rosemont 6, 1208 Genève Suisse

Collaborateurs: Pierre Bonnet, Mireille Adam Bonnet,
Riccardo Cagnoni

INGÉNIEURS DU CLIMAT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Biol conseils SA

Route de Chancy 59, 1213 Petit-Lancy Suisse

Collaborateurs: Nicolas Fawer, Nicolas Chevet,
Véronique Esvan, Saskia Hogendijk, Stéphanie Guinchard

INGÉNIEURS

Sd ingénierie Genève SA

Chemin du Gué 99, 1213 Petit-Lancy Suisse

Collaborateurs: Alberto Pedulla, Laurent Chevassu,
Stéphane Desjacques, Guillaume Bordier

INGÉNIEUR MOBILITÉ

BCPH ingénierie

Rue du Léopard 7, 1227 Carouge Suisse

Collaborateur: Philippe Burri

Projet n° 05

PARC RIPARIEN

Bureau pilote, Architectes-paysagistes
VIMADE Architectes Paysagistes

Rue de Lausanne 69, 1202 Genève Suisse

Collaborateur: Tanguy Vitry, Antoine Marais, Derek Decroux

ARCHITECTES

3BM3 ATELIER D'ARCHITECTURE SA

Route de Saint-Julien 5b, 1227 Carouge Suisse

Collaborateurs: Carmelo Stendardo, Berengère Pradines,
Matias Myon

INGÉNIEURS

B+S INGÉNIEURS SA

Chemin Rieu 8, 1208 Genève Suisse

Collaborateurs: Daniel Starrenberger, Bec Elodie,
Christine Jaques, Fabrizio Puopolo

Projet n° 07

NOUVELLE VAGUE

Bureau pilote, Architectes-paysagistes
Hager Partner AG

Rue Malombré 5, 1206 Genève Suisse

Collaborateurs: Isabelle Chevalley, Ahmad El Hussein,
Chiara La Rosa

SPÉCIALISTE EN ENVIRONNEMENT

Ecoscan

Rue de Genève 10, 1004 Lausanne Suisse

Collaborateur: Jerome Duval

INGÉNIEUR CIVIL

DMC Ingénieurs civils

Chemin du Grand-Puits 42, 1217 Meyrin Suisse

Collaborateur: Pablo Godoy

Projet n° 08

PAV·PINIÈRE

Bureau pilote, Architecte-paysagiste
Alain Etienne Architecture-paysagiste

Chemin du Fief-de-Chapitre 7, 1213 Petit-Lancy Suisse

Collaborateur: Alain Etienne

ARCHITECTES

Strata architecture Sàrl

Route de Saint-Julien 40, 1227 Carouge Suisse

Collaborateurs: Oriane Gétaz, Pablo Villalba,
Francesc Capdevila, Diana Stiles, Pierre-André Bohnet

INGÉNIEUR CIVIL

Genitec Ingénieurs Civils

Route des Jeunes 59, 1212 Lancy Suisse

Collaborateur: David Kurt

INGÉNIEURE EN ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ

Ecoservices SA

Rue du Veyrier 9bis, 1227 Carouge Suisse

Collaboratrice: Valérie Bernard

Projet n° 10

endlessgarden

**Bureau pilote, Architectes-paysagistes
Pleinterre**

Rue Eugène-Marziano 37, 1227 Les Acacias Suisse
Collaborateurs: Valérie Hoffmeyer, Robin Ossent,
Adrien Emy, Carole Lesigne

ARCHITECTES

Omarini Micello Architecte SA
Chemin du Faubourg de Cruseilles 11, 1227 Carouge Suisse
Collaborateurs: Yves Omarini, Laura Eid, William Grosrey

INGÉNIEURS CIVILS

CERA SA
Avenue des Tilleuls 3, 1203 Genève Suisse
Collaborateurs: David Mermod, Damien Isaie

INGÉNIEUR AGRO-PÉDOLOGUE ET DR. EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME

PLANISOL
Chemin Benjamin Dumur 10, 1004 Lausanne Suisse
Collaborateur: Yannick Poyat

INGÉNIEUR CIVIL

mrs partner sa
Birmensdorferstrasse 55, 8004 Zürich Suisse
Collaborateur: Benoît Ziegler

Projet n° 12

BELLE CANOPÉE

**Bureau pilote, Paysage architecture et territoire
La Comète B-612 Sàrl**

Chemin du 23-août 5, 1205 Genève Suisse
Collaborateurs: Nicolas Waechter, Kim Pittier, Felix Brüssow,
Ana Ferrer Tarolli, Gabriel Laffay

ARCHITECTES

OIKOS Atelier d'Architecture
Quai du Cheval-Blanc 21, 1227 Les Acacias Suisse
Collaborateurs: Benoît Seraphin, Renaud Pithion

INGÉNIEURS CIVILS

Le Collectif Sàrl
Clos de la Fonderie 4, 1227 Carouge Suisse
Collaborateurs: John-Alexandre Sinclair Magnin,
Kristopher Giuga, Friedrich Kalix

INGÉNIEUR EN ENVIRONNEMENT

Atelier Salto
Rue du Vallon 2, 1005 Lausanne Suisse
Collaborateur: Mathieu Pochon

INITIATRICE PREMIÈRES MICRO FORÊTS À GENÈVE

Forêt B
Rue du Grand-Bureau 24, 1227 Les Acacias Suisse
Collaboratrice: Joëlle Martinoya

Projet n° 13

ÉCOTONES

**Bureau pilote, Architectes-paysagistes
GILBERT HENCHOZ ARCHITECTES
PAYSAGISTES ASSOCIÉS SA**

Route de Thonon 152b, 1222 Vévenaz Suisse
Collaborateurs: Florian Christophe, Joan Eychenne,
Laura Pernet-Solliet, Joséphine Bornand

ARCHITECTES

POLYPTYQUE
Boulevard Augustin Cieussa 35,
La grande Corniche A2 13007 Marseille France
Collaborateurs: Gilles Sensini, Marie Gabreau, Caroline Vanier,
Ferdinand Fert, Samuel Armange, Marie Martel

ARCHITECTES

Buro Sàrl d'Architecture
Rue des Feuillantines 10, 75005 Paris France
Collaborateurs: Olivier Boesch, YongHo Moon,
Linda Tchinyere de Menezes de Carvalho

INGÉNIEURS CIVILS

AJS INGENIEURS CIVILS SA
Rue de Genève 135, 1226 Thônex Suisse
Collaborateurs: Arnaud Rimbart, Sofiane Adjerime,
Thomas Vachoux

INGÉNIEURS ET GÉOMÈTRES

ALTEREGO CONCEPT SA
Avenue des Morgines 45, 1213 Petit-Lancy Suisse
Collaboratrices: Nadia Karmass, Eleonore Gros,
Leila Essayoumi

D PROJETS PRIMÉS

Projet n° 11

L'EAU ET LA TERRE

**Bureau pilote, Architectes-paysagistes
Atelier Descombes Rampini SA**

Projet n° 06

LE TEMPS EST BON

**Bureau pilote, Architectes paysagistes
Studio Mint Sàrl**

Projet n° 02

LA MOUSSE

**Bureau pilote, Architectes et
architectes paysagistes
apaar_ Sàrl**

Projet n° 09

GLAZ-PLATZ

**Bureau pilote, Architectes urbanistes
MSV architecture paysage urbanisme Sàrl**

Projet n° 04

Planus aqua

**Bureau pilote, Architectes-paysagistes
Echo-atelier paysage et territoire Sàrl**

1^{er} RANG — 1^{er} PRIX

Projet n° 11

L'EAU ET LA TERRE ATELIER DESCOMBES RAMPINI SA

L'eau et la terre, des éléments indispensables pour le développement végétal et des valeurs à préserver.

Le parc vient s'insérer dans un ensemble de quatre pièces d'espaces publics. Chaque pièce a la même structure, un vide central formé d'eau ou de glace pour la piscine et les patinoires, et de la grande prairie pour le parc. Autour de ces noyaux s'inscrit gradins, déambulations, parvis, services.

Le projet s'inscrit ainsi dans une mise en cohérence avec l'architecture des bâtiments existants. Le système mis en place est simple et structurant. Le projet pose des bases structurelles solides et durables qui permettent d'envisager une évolutivité. Le jury y souligne la qualité du parti proposé qui, simplement et avec peu d'éléments, permet une grande flexibilité et tisse des liens avec les quartiers environnants en connectant la future esplanade des Vernets à un véritable réseau d'espaces publics. L'esplanade est ainsi à la croisée des chemins, Jura/Alpes, Ville/PAV.

L'instauration de l'eau sur l'esplanade est une restauration. Elle appelle à des situations antérieures - naturelles et construites - qui ont façonné ce territoire.

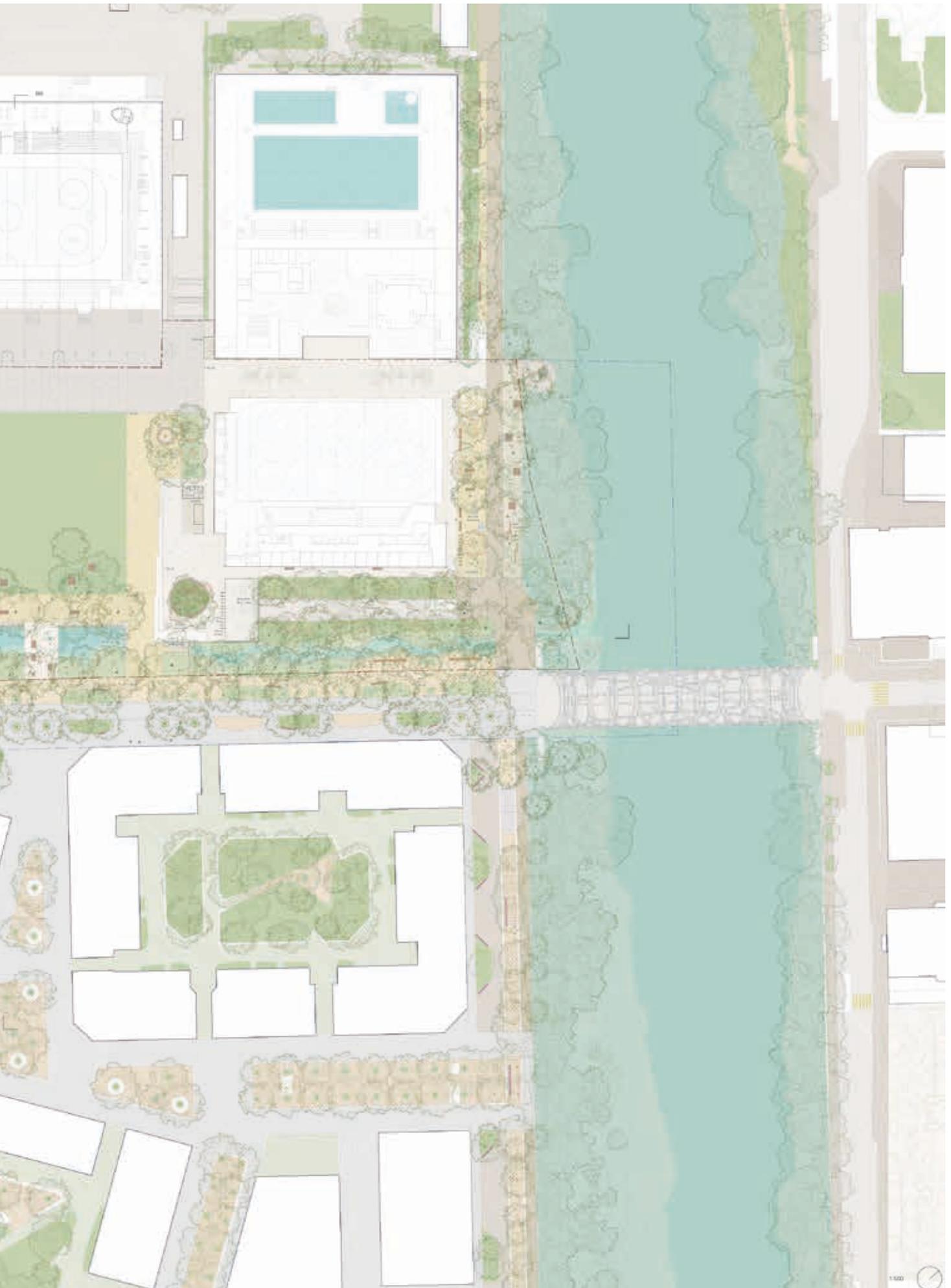
Chaque espace est fonctionnel : le jardin arboré accueille des jeux pour enfants, le ruisseau vers l'Arve utilise l'eau de Genilac, qui sert de réservoir d'eau et rafraîchit l'atmosphère les jours de chaleur. Le parvis de la patinoire, fonctionnel, permet la gestion des foules les jours de matchs. Des allées généreuses sont proposées pour la déambulation et le jeu. Une buvette devant l'entrée de la piscine anime le quartier et une vélo-station est construite sur le parvis. La rue Hans-Wilsdorf est largement végétalisée, dans la continuité du parc arboré. Cependant, certains éléments peuvent être affinés, traités avec plus de délicatesse. Ainsi, le jury trouve un peu abrupte le rapport du parvis de la patinoire à la grande prairie. Le projet proposé manque également d'espaces ludiques. Il relève que la lisière ouest pourrait proposer plus d'usages, plus d'équipements sportifs. Le jury souligne également que le carrefour entre les rues François-Dussaud et Hans-Wilsdorf, tel que dessiné, prend beaucoup d'espace sur le parc. Enfin, le projet semble suggérer un système de vélum qui est cependant insuffisamment renseigné sur les plans pour permettre une appréciation de la proposition.

Le jury relève la qualité du concept qui structure, de manière simple et appropriée, le rapport entre le bâti et le non-bâti en l'inscrivant dans une unique cohérence. Fort de cette cohérence révélée, le projet met en dialogue les bâtiments et les espaces publics, permet les liaisons avec les quartiers alentours, garantit le fonctionnement du site et sa mise en relation au cours des évolutions futures. C'est là, la grande force de ce projet.



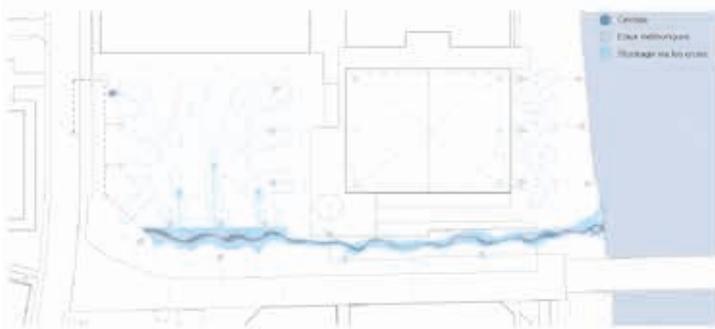












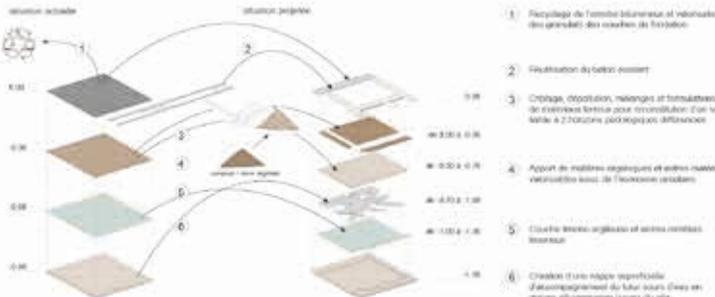
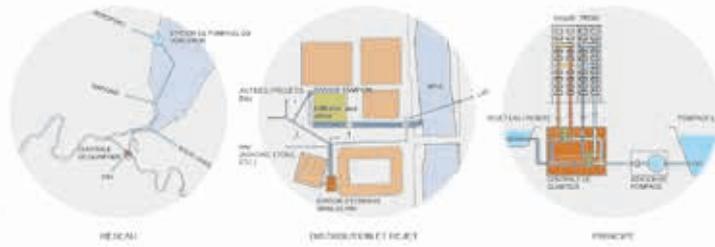
GENILAC, GESTION DE L'EAU ET DES TERRES

La nouvelle source de Genilac permet d'apporter un flux constant d'eau au bénéfice des plantations. En parallèle, la gestion des eaux météoriques s'opère grâce un sol éponge nouvellement constitué.

Le site construit présente actuellement des matériaux anthropogéniques (revêtements de surface, couches de fondation et remblais limoneux divers), reposant sur les matériaux alluvionnaires naturels de l'Arve.

Ces différents matériaux présentent des typologies favorables à une valorisation sur site pour la reconstruction de sols fertiles et fonctionnels, permettant l'infiltration des eaux pluviales depuis la surface et le stockage de l'eau en profondeur. Notre proposition consiste à valoriser les fractions limoneuses et teneuses du site sous la forme d'un sol pédologique à deux couches, impliquant une boucle d'économie circulaire avec criblage, dépollution, mélanges et formulations de matériaux.

Ce schéma de valorisation comprend également la valorisation de matières organiques et autres matières issues de chantiers périphériques, en privilégiant une origine locale. Le sol ainsi reconstitué sera construit sur le modèle naturel des terrasses alluviales de l'Arve, reposant sur les grèves alluvionnaires qui seront triées par fractions granulométriques lors du terrassement. Par analogie avec le modèle naturel du site, une nappe d'accompagnement constituée de sables grossiers et de blocs, sera mise en relation avec le futur cours d'eau, fonctionnant comme un réservoir d'eau à l'échelle du projet paysager. Ce réservoir reposera sur un horizon inférieur reconstitué à faible perméabilité, dans le but de privilégier les échanges latéraux entre sol reconstitué et cours d'eau; cet ensemble fonctionnera comme une « éponge » stockant et libérant progressivement l'eau à l'échelle du site restauré.



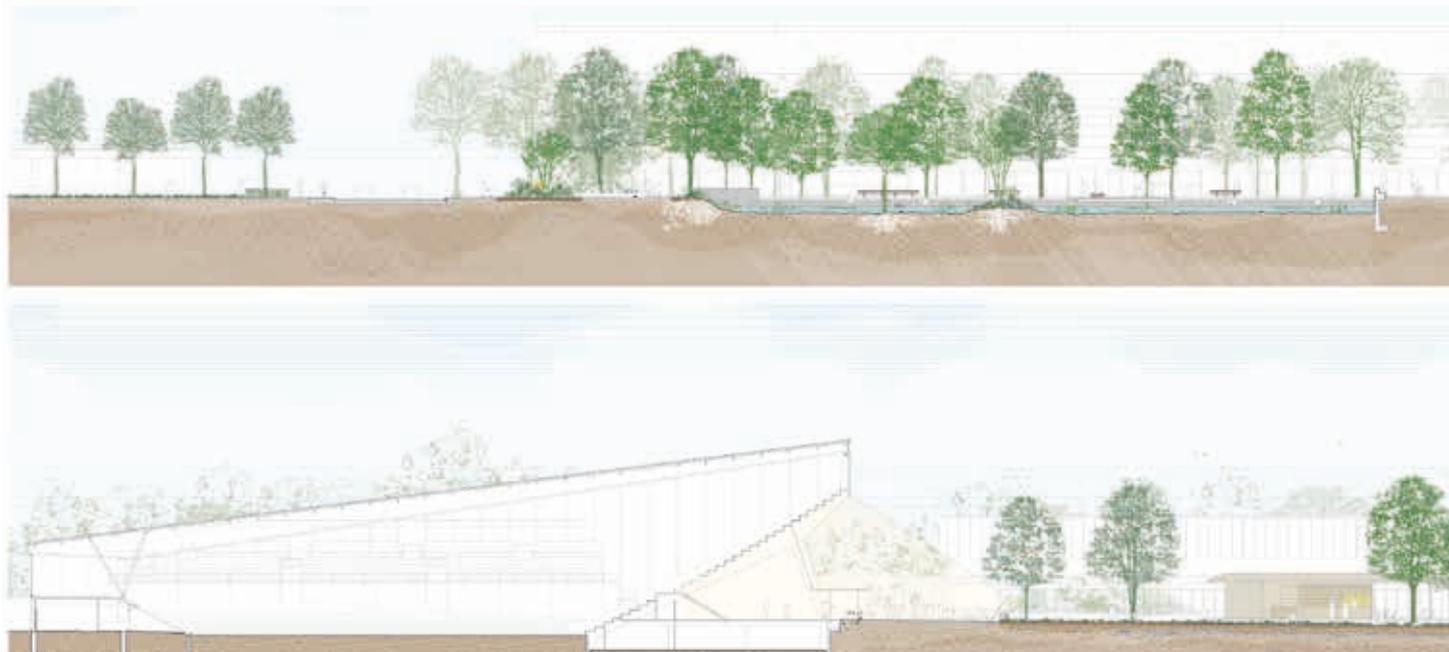
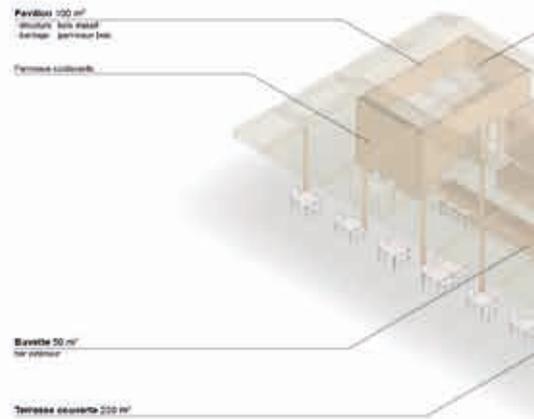
CONCEPT D'ÉCLAIRAGE

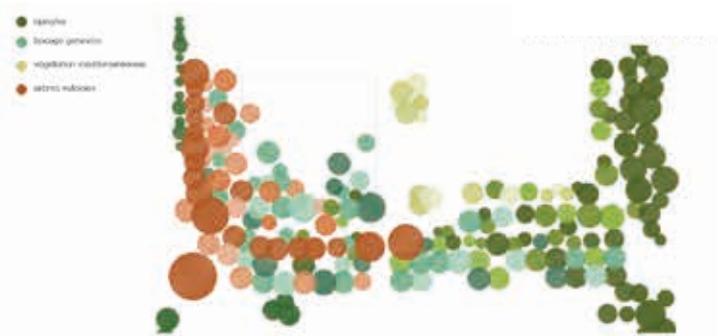
En ligne avec les dernières recommandations environnementales et le Plan lumière de la ville de Genève, les environnements lumineux de l'esplanade des Vernets se veulent exemplaires en termes de sobriété et de rationalisation de l'utilisation de l'éclairage artificiel. Ainsi, la trame noire préservée des abords de l'Arve sera étendue et traversera librement le site, suivant le bassin et le cours d'eau créé le long du trottoir nord de la rue Hans-Wisard. Une réflexion devra être engagée sur la rue François-Cussaud et la rue Hans-Wisard de manière à privilégier l'accompagnement des déplacements des modes doux, particulièrement dans le prolongement de cet axe nocturne actif qu'est la rue de l'École-de-Médicine et à proximité d'équipements sportifs qui peuvent accueillir des événements ponctuels. L'éclairage accompagnera les déplacements au sein du jardin, en retrait des bandes plantées, et s'appuiera systématiquement sur les éléments d'aménagement potentiellement « équipables » d'instruments d'éclairage (couverts, bancs, bâtiments, ...).

en complément de l'éclairage public. Un dispositif démontable sera accordé au stade lui-même et permettra d'éclairer le parvis lors de ses événements. Une réflexion devra être menée également sur la lumière émise par les bâtiments, leurs enseignes et le mode de fonctionnement de l'ensemble en lien avec la sobriété revendiquée des espaces publics attenants.



BUVETTE





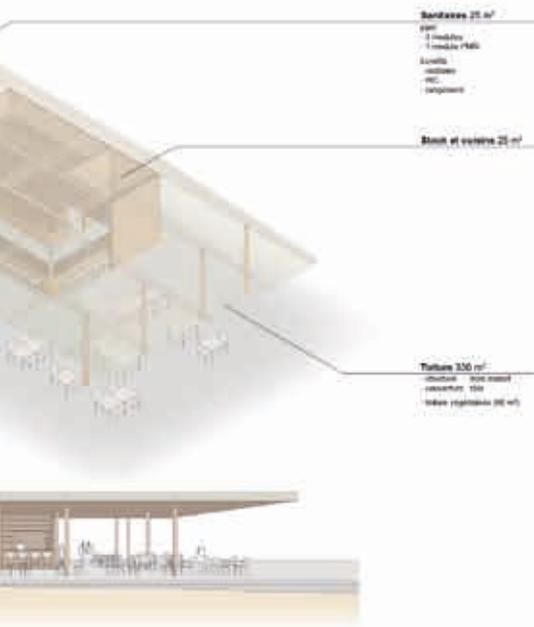
VÉGÉTATION

Sur le sol mort, brûlé et désertique de l'esplanade des Vernets, nul doute que la végétation prendra une place prépondérante dans l'aménagement.

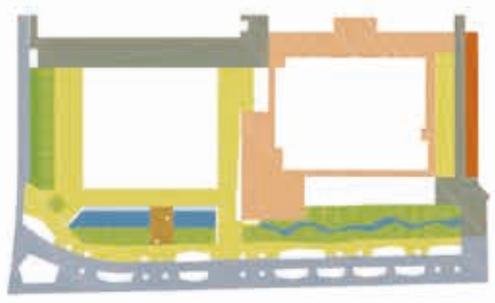
Viens, viens donc, il n'y aura de bonheur pour vous que le jour où les grands arbres envahiront les rues... (Jean Giono)

À l'instar des mots que dira Voltaire sur ses vieux jours, nous ne nous occupons plus qu'à planter des arbres, nous ne voyons pas de meilleurs façons de prendre soin de l'avenir. Et cet avenir en a besoin pour rendre les villes vivables face au dérèglement climatique dont on voit les premières aujourd'hui. C'est la proposition qui est faite ici, planter massivement dans un sol éponge reconstruit, alimenté par les eaux météoriques et les rejets d'eau de Genève.

Des rives de l'Arve, la ripayette s'engouffre rue Hans-Wildorf le long du canal et aronde la frange sud de l'esplanade jusqu'à la patinoire. Sa son premier tiers, elle est constituée d'une strate d'arbres hydrophiles et indigènes favorable à la biodiversité. Progressivement, le second tiers crée une canopée d'arbres issus de l'héritage bocager genevois. Elle est constituée d'une palette de chênes et d'érables. Le troisième forme un « bois » usages qui crée un fond de scène à la grande prairie. Sur un fond de séquoias toujours verts à croissance rapide, les couleurs automnales des ryes, gringots et platanes inondent le jardin. Ces trois séquences s'entremêlent pour former une canopée dense, véritable climatiseur pour le site à venir. La terrasse de la patinoire extérieure sur la dalle de parking sous-terrain accueille une végétation thermophile méditerranéenne, adaptée à ce milieu séché.



- dalle de béton
- revêtement isolant
- revêtement
- gravier
- bois
- isolant géotextile
- dalle de parking
- couche de terre



MATÉRIAUX



La future esplanade des Vernets prendra forme à partir de matériaux issus de l'économie circulaire, locaux et à faible impact carbone. Ainsi, le parvis de la patinoire est réalisé à partir du dallage béton noir scintillant (micassé) récupéré du trottoir existant de la rue Hans-Wildorf. Le béton sera décaissé et reposé sur le gravier pour constituer une marqueterie de léemploi.

Sur le pourtour de la prairie et le trottoir nord de la rue, un sol perméable en concréte calcicole s'installe. On y joue à la pétanque, les enfants en font des châteaux de sable, et la végétation y surgit spontanément au abords des massifs. Les gradins supportant le canal sont réalisés en pierre tout comme les petites plaquettes dans le jardin. Les dalles de ciment de la terrasse de la patinoire extérieure sont rebossées et maintenues. Le sol de la buvette reprend leur géométrie et s'insère dans le matériau concréte. La passerelle d'accès à la grande prairie est construite en bois issu des filières d'exploitation genevoises. Enfin, dans un matériau de isolation en linte de la ripayette de l'Arve, du mobilier prend place sous la couronne des arbres, profitant de ce sol fertile reconstruit.



2^{ème} RANG — 2^{ème} PRIX

Projet n° 06

LE TEMPS EST BON STUDIO MINT Sàrl

La grande qualité du projet LE TEMPS EST BON est d'anticiper la situation urbaine qui résultera de la construction du site de la caserne des Vernets. Il identifie que cette mutation générera un grand espace vide de forme rectangulaire, de part et d'autre de l'Arve, lequel sera déterminé par les façades de quatre bâtiments hauts : la tour de la télévision, l'îlot B de la caserne, le bâtiment Rolex et la patinoire des Vernets. Il considère la patinoire d'entraînement comme un pavillon contenant le stade de glace en contrebas, couvert d'une toiture, autour duquel le public peut déambuler sur trois de ses côtés. La coupe longitudinale manifeste clairement cette lecture, et invite la Ville de Genève à réfléchir à un toilettage architectural de cet édifice, pour mieux mettre en scène le spectacle offert par les activités qu'il abrite et pour lui donner une plus grande élégance.

Sur l'aire occupée actuellement par le parking, les auteurs-riche-s installent une aire rectangulaire composée de strates végétalisées, orientée dans le sens longitudinal dans le grand vide qui franchit l'Arve. Ces strates sont composées d'un ourlet humide parsemé de bouquets d'arbres, disposé le long du parvis de la patinoire, d'une pelouse centrale et d'une bande arborée comprenant une zone de rétention et un terrain de beach-volley.

Un pavillon longitudinal adossé à la rue François-Dussaud s'ouvre en direction de l'Arve et de la tour de la télévision. Il contient un dépôt, une cuisine, une buvette, une terrasse couverte, des sanitaires et une consigne.

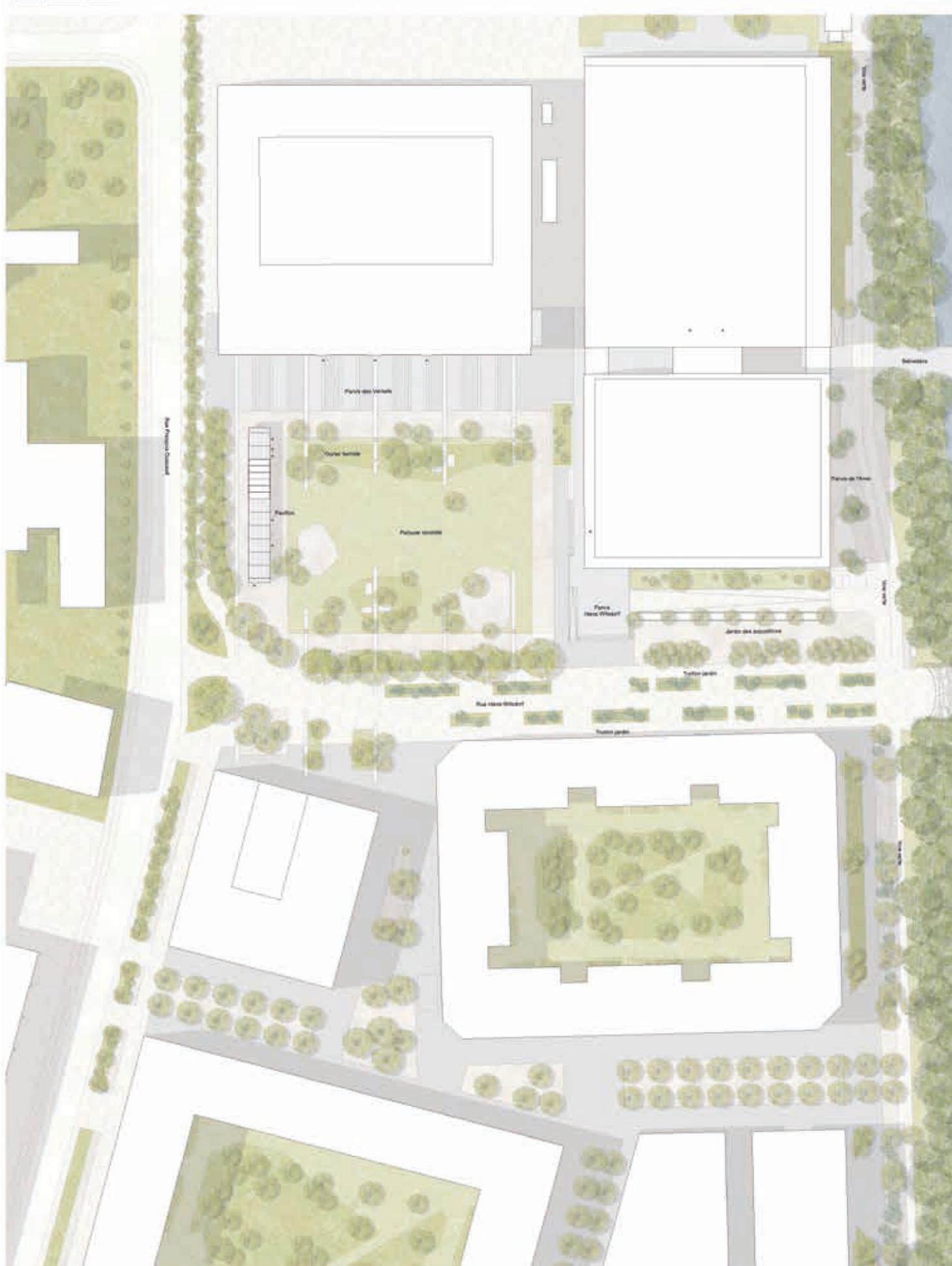
Le parvis de la patinoire est libéré de toute occupation afin de disposer de l'ampleur qui lui est nécessaire. Toutefois, son voisinage en limite sud, en contact direct avec l'ourlet humide de la pelouse, semble fonctionnellement peu approprié. Le parcours longitudinal qui mène du parvis de la patinoire à l'Arve se termine par un belvédère donnant sur la rivière, en parfaite cohérence avec le concept spatial du projet. Les accès au centre sportif depuis la rue Hans-Wilsdorf, bien que traités de manière sobre, sont très notablement améliorés.

Si le jury relève les grandes qualités de cette proposition, la clarté de son concept, son élégance et son efficacité fonctionnelle, adaptées aux différents usages du centre sportif, il regrette toutefois le manque d'ombrage, une trop grande retenue dans son expression végétale et un faible engagement vis-à-vis des questions de la biodiversité ou de la nature en ville. La gestion des zones humides apparaît fragile, au vu de la forte pression du public, notamment les soirs de match. Les qualités écologiques semblent ici réduites, les auteurs-riche-s prenant le parti de privilégier la variété des appropriations et l'accueil d'un grand nombre d'usagères et d'usagers. Nonobstant, la proposition de placer un street workout – un type d'équipement très genré – le long de l'Arve s'avère peu opportun, dans un secteur d'ores et déjà très prisé par les habitant-e-s du quartier.

Le concept d'éclairage est simple et efficace, en bonne adéquation avec les usages. Le concept de mobilité est en général bien maîtrisé, sauf en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

En règle générale, le jury estime que, malgré son élégance et sa clarté conceptuelle, le projet apparaît un peu daté dans sa matérialisation et son expression. Il ne tire notamment pas pleinement profit du potentiel de la pleine terre.







UN ESPACE PUBLIC MAJEUR POUR GENÈVE

Le site s'inscrit sur la rive gauche de l'Arve, entre les futurs immeubles bâtis du PCQ Les Vernets et les ensembles bâtis à vocation sportive des Acacias. Dans le prolongement du quartier de Plainpalais par le biais de du pont et de la rue Hans Wildorf piétonne, il se lie au cœur de Genève.

De par l'attractivité sportive des constructions qui occupent l'ensemble, cet espace public, calé entre à l'ouest le centre, mais aussi aux habitants des quartiers environnants ainsi qu'aux futurs habitants et usagers des Vernets et plus largement, du RW.

Il complètera l'offre en espace de verdure et de délaçement de secteur, en lien direct avec la place de Plainpalais et pourra devenir support d'usages futurs pour ce quartier en profonde mutation. Par ailleurs, en lien direct avec les rives de l'Arve et la voie verte, il propose une nouvelle expérience de la nature.

UNE SUCCESSION D'ESPACES VARIÉS

Le parti-Quart du projet se compose d'une succession de séquences paysagères parallèles à la rue Hans-Wildorf. Elles sont traversées physiquement et visuellement par les axes structurants du projet distingués avec l'architecture de la paroi, à l'exception emblématique genevoise. Ces axes se déclinent sous forme de chemins, passerelles, banc ou incrustation dans le sol. Ils disparaissent au cœur du parc puis réapparaissent plus loin jusqu'au trottoir-jardin de la rue Hans-Wildorf, connectant ainsi le rue au parc.

Le parvis des Vernets. Ce parvis qui s'inscrit dans le prolongement de la passerelle ouverte permet un recul et une amplitude suffisants aux grands rassemblements sportifs. Avant également par des jeux d'eau, cet espace se veut vivant et appropriable par les habitants. Le parvis se décline en deux entités : une première ouverte et minimale favorisant à une utilisation intensive et une seconde en concave permettant la plantation d'arbres et l'installation de différents équipements de loisirs et de délaçement.

L'axe humide. Cet espace de transition entre le parvis et l'espace ouvert du parc intègre un nouveau biotope. En dépression par rapport au parvis, il permet l'infiltration des eaux de ruissellement. Il est possible de traverser cette bande généralement plantée en empruntant des pontons afin de regagner l'espace ouvert central du Parc.

Le plateau central. Offrant des vues dégagées sur l'ensemble du site, le plateau offre un véritable espace de récréation au cœur du parc. Appropriable, elle est conçue comme un lieu d'accueil et assure l'adapté aux besoins ultérieurs de ce territoire en mutation.

La promenade plantée. Les plantations qui bordent le projet sont conservés et retrouvent un espace en pied d'angle et végétalisé. Bordés par un cheminement en concave, ils procurent de l'ombre aux usagers qui la bordent et qui redonnent une vue globale sur le parc depuis la périphérie.

Les trottoir-jardin. La rue Hans Wildorf piétonne est traduite sous la forme d'un axe où les activités des riverains sont privilégiées par rapport à la circulation. La végétation qui borde la rue est très présente. Les espaces plantés sont généreux, permettant la récolte des eaux de ruissellement. Ils apportent de la fraîcheur et confèrent à cet axe une dimension à l'échelle du plateau.

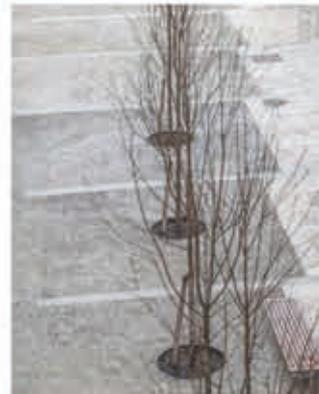
Le pavillon. qui s'inscrit perpendiculairement à cette trame paysagère tout un lien entre le parc et la rue Hans Wildorf.

Le jardin des expositions. Le dessin actuel est préservé et prolongé affirmant le caractère de promenade piétonne entre le pont Hans Wildorf et le parvis de la Diction.

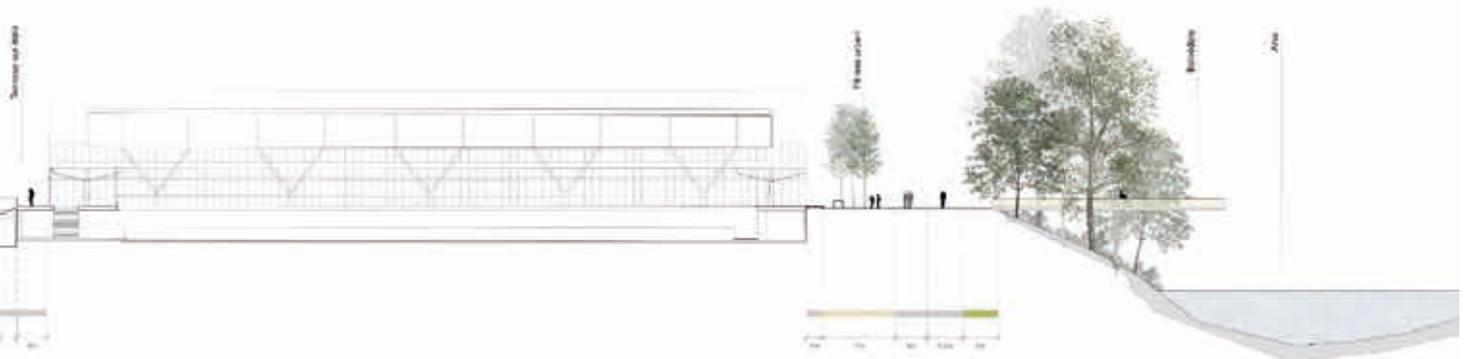
Le parvis Hans-Wildorf. Conservé respectueusement dans son état le parvis de la place s'ouvre physiquement et visuellement vers la rue. Un dessin fin de tampe et d'ensauvagement permet un accès générique pour tous. Des éléments de mobilier actif et l'espace autour de la sculpture des anneaux.

Le parvis de l'Arve. Cet espace est omniprésente intégrant un lieu de rencontre et de sport urbain. Les zones de stockage et de déchets sont intégrés proche de la rampe afin de faciliter la circulation des flux. Le dessin intègre les contraintes de flux de la voie verte et des accès toujours au nord.

Le belvédère. Situé au bout de la perspective architecturale, le belvédère propose une nouvelle manière de vivre l'Arve sur le site, c'est un lieu de pause et de rencontre au cœur de la nature.



Vue vers le pavillon depuis le parvis des Vernets



ESPACE OUVERT ET BIODIVERSITÉ

Le projet d'ouvrir à l'extérieur entre deux entités végétalisées majeures du grand parcage, la ripisylve de l'Orve et le mail de platanes.

Le rythme de l'Orve est conservé dans ses essences. Seules les espèces envahissantes seront supprimées et remplacées par une végétation adaptée et caractéristique de tout le mail. Le belvédère proposé au débouché de la rue centrale s'intègre dans la végétation. Les plantations sont également conservées. Le retournement à leur pied une bande végétalisée simple et étonnamment perméable de garantir leur pérennité tout en favorisant une aisance confortable sur la promenade. La végétalisation du jardin des expositions est également préservée. Elle se prolonge afin de se connecter au seul espace piétonnier de site.

Le projet envisage envisager une diversité d'essences et de formes de développement afin de garantir un dynamisme et une richesse biologique au parc. Adaptés au contexte et au traitement climatique pressenti, les arbres procurent de l'ombre aux usagers.

Le projet est caractérisé d'espaces transversaux au Mailage fin et léger afin de garantir la harmonie de l'espace piétonnier, apaisé et une belle expérience sensorielle.

Dans l'attente finale, le végétal laisse la succession perchée. Finalement, il est un lieu de biodiversité avec une utilisation de plantes méditerranéennes, à l'usage des bûches et des bacs, mais également une strate arborée composée d'aulnes, de saules et d'arbustes diversifiés.

La présence d'arbustes diversifiés assure à l'usage et grand développement et assure des plus typiques à des arbres caducs tels que des hêtres, des saules, des houx, etc. Certains arbres sont également à l'usage d'arbustes diversifiés pour la ville.

Enfin, l'usage de la végétation méditerranéenne, les espèces de mailles jardins méditerranéennes de l'ouest et méditerranéennes à cette bande une atmosphère plus intime. Les essences envahissantes (amélanchier, érable de jade, cornouiller) évitent les jardins et participent à la pollution de l'espace urbain.



Mail de Platanes, Ripisylve, Arbres de l'Orve, Arbres méditerranéens, Arbres de l'ouest et de l'est, Végétaux, Gazon fin / gazon structuré, Mises à disposition



DEUXIÈME VIE POUR LES EAUX DE PLUIE

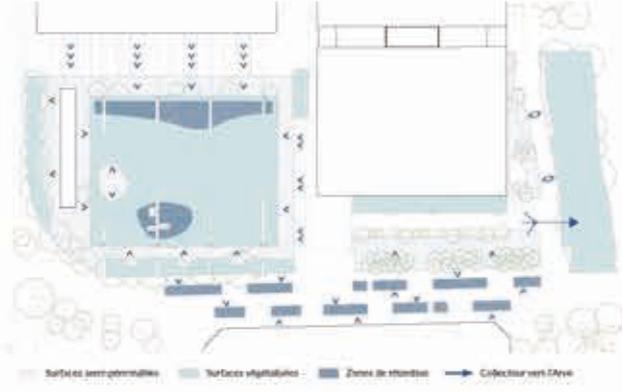
Le projet vise à optimiser les surfaces végétalisées et semi-perméables donnant son caractère de parc à l'espace des Ventes. Les parcs des bâtiments restent imperméables afin de garantir leur qualité d'habitat public et leur pérennité dans le temps.

Les parcs sont pensés afin de renvoyer autant que faire se peut les eaux de ruissellement vers les espaces verts. Ainsi, les eaux de pluie sont renvoyées vers l'ouest, les eaux de la promenade piétonne sont dirigées vers le mail de platanes, conservé à l'état de ruissellement de la rue Jean Wilkoff et dirigées vers les poches plantées du jardin. Un collecteur ouvert sera envisagé pour évacuer les eaux résiduelles vers l'Orve.

Le parc des Ventes se transforme d'une première surface composée de bandes de béton de faible largeur (bancs, bancs, bancs), représentant la base de la promenade, ordonné tel qu'un réseau.

Le béton laisse place à un matériau de couleur et dans la seconde surface. Cette surface sera perméable permet la transition vers l'espace de jeu. On retrouve cette matérialité en cailloux sur le pourtour de l'espace végétalisé. Elle permet de favoriser l'intégration en cas tout en évitant des espaces confortables de récréation.

Les espaces de récréation de jeu sont traités en dépression, les promeneurs la récréation et l'usage de l'espace. L'usage de l'eau en direction du collecteur vers l'Orve.



Surfaces semi-perméables, Surfaces végétalisées, Zones de ruissellement, Collecteur vert Orve



VIE URBAINE ET TRANSGÉNÉRATIONNELLE

L'opération des Ventes propose une multitude d'usages et favorise ainsi l'appropriation des lieux par tout type d'usagers.

Le parc forme le cœur de la patinoire. L'espace en béton est ouvert, il permet l'accès du public lors des matchs de hockey, mais aussi l'utilisation de jeux d'été pendant la période estivale. Libre de tout obstacle, cet espace pourra également accueillir différentes manifestations de quartier. La seconde bande du parc accueille des espaces sous les arbres, ainsi que des espaces de récréation tels que des tables de ping-pong ou des tables de jeu.

La nouvelle courbe se mue en élément de séparation et d'usage pour le projet. Le parc y trouve un atout en direction de la rue François. L'usage et de multiples usages de récréation, concerts, café, commerce notamment sont générés par cette implantation.

C'est l'habitat qui permet de découvrir le développement de l'Orve.

Le grand ouvert est également support de multiples activités telles que les jeux d'été, les espaces de ping-pong, l'implantation de terrains de sport tels que de beach-volley, l'usage prépondérant au projet du FCV Ventes qui le jouent, cet espace ouvert se voit flexible et support de programmes complémentaires qui pourront être définis lorsque le quartier prendra vie.

La promenade piétonne permet à ceux qui le souhaitent de se détacher et de profiter de la vue sur le site et ses espaces verts.

C'est avec un retour des équipements de fitness en libre accès et à la station de vélo en proximité immédiate de la voie verte.

Le jardin des expositions incorpore des espaces de stationnement sécurisés dans le mail. Il assure ainsi les parcs.



Parcs, Promenade, Gazon court, Zone multi-usages, Équipements publics, Bâtiments



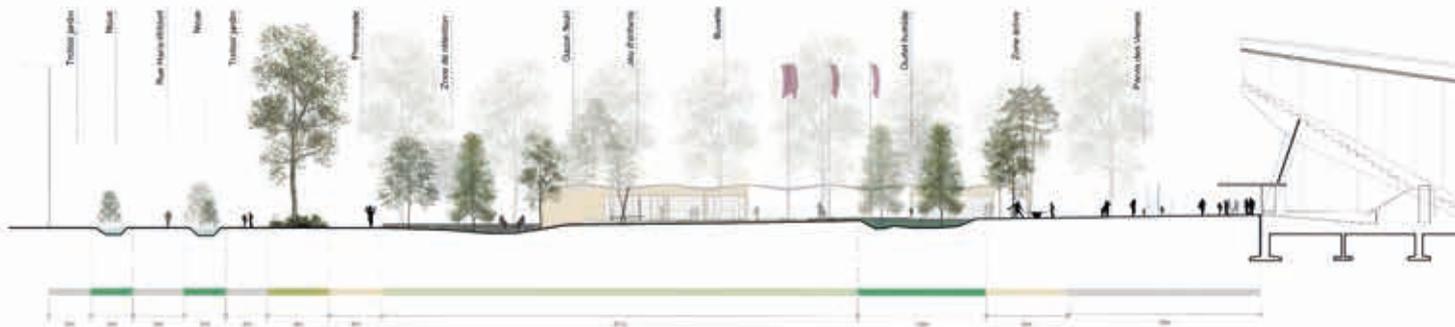
Vue vers le parc

UN PAVILLON

Le pavillon d'été de l'ensemble de la ville est situé sur le site de la promenade de la ville. Il est le point de rencontre de la ville et de la ville. Il est le point de rencontre de la ville et de la ville.

Cette structure est un élément de la ville. Elle est le point de rencontre de la ville et de la ville.

Le pavillon est un élément de la ville. Il est le point de rencontre de la ville et de la ville.





vue centrale depuis la promenade

ON INTÉGRÉ AU PARC

Si dans la composition volumétrique, l'édifice s'élève au-dessus du terrain en débordant le gril de la rue François Guisan, la buvette répond à la composition générale, sa structure et sa forme à caractéristiques constructives de pléine et de la toiture cooverte.

Le bâtiment est constitué d'un volume principal d'une travée et de deux ailes.

Le bâtiment est divisé en trois parties : une première de 12m de longueur avec la cuisine et les locaux annexes, une seconde de 12m de longueur occupée par la buvette, et une troisième de 12m de longueur occupée par les toilettes et les locaux annexes.

Le bâtiment est divisé en trois parties : une première de 12m de longueur avec la cuisine et les locaux annexes, une seconde de 12m de longueur occupée par la buvette, et une troisième de 12m de longueur occupée par les toilettes et les locaux annexes.



UN ÉCLAIRAGE RAISONNÉ

Le traitement lumineux de la future implantation doit répondre à un double enjeu : garantir un éclairage fonctionnel devant permettre les déplacements nocturnes et limiter la pollution lumineuse sur l'axe de l'Arve.

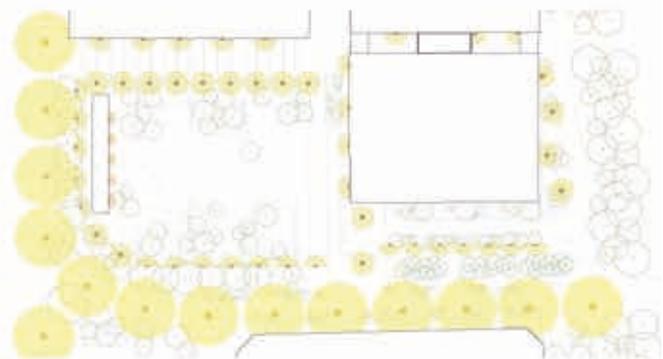
Les axes routiers existants et les zones de stationnement sont éclairés par un éclairage fonctionnel permettant la visibilité. Les intensités d'éclairage peuvent être variées en fonction de l'absence de circulation et des horaires.

Les promennades et le parvis de l'implantation sont éclairés par des spots encastrés dans les banquettes extérieures. Certaines portions pourraient être commandées par le biais d'un système de détection de présence.

Enfin, l'espace de la buvette pourra être éclairé par de petites lanternes et des appliques en façade du bâtiment afin de créer une ambiance lumineuse conviviale pour les usagers.

Le cœur du parc ainsi que les rives de l'Arve pourront ne pas être éclairés afin de laisser la faune et la flore profiter de la pénombre.

L'ensemble des luminaires devra être piloté, afin de contrôler au rythme d'usage et les besoins des luminaires pourront être en variations de blanc chaud, afin de faire varier les ambiances lumineuses de l'implantation.



● 1500 lm - éclairage de la rue ● 1500 lm et plus lumineux - éclairage des promennades du parc ● Appliques - éclairage de la buvette



3^{ème} RANG — 3^{ème} PRIX

Projet n° 02

LA MOUSSE apaar_ Sàrl

L'esplanade des Vernets se présente comme un parc – une matière végétalisée - rattaché aux rives de l'Arve. Ce parti découle d'une lecture à large échelle qui inscrit le projet dans le réseau d'éléments paysagers et d'espaces publics de ce secteur de Genève. La proposition réinterroge les limites du site et cherche résolument à tisser des liens avec les espaces ouverts et quartiers alentour. Le rapport au bâti est traité avec autant de minutie, les auteurs-rice-s du projet prenant soin de détailler les seuils et les activités en rez-de-chaussée, appréhendés dans une véritable continuité des espaces publics.

Le jury relève une intuition prometteuse qui peine néanmoins à convaincre par le manque de maturité du projet soumis. Il regrette notamment l'absence de hiérarchie dans la composition proposée, affaiblissant la lisibilité des lieux. Les contraintes fonctionnelles, techniques et sécuritaires du site semblent par ailleurs éludées dans cette proposition au caractère (trop) onirique. Le traitement de la rue Hans-Wilsdorf pose des problèmes de giration, de flux et de visibilité. Le parvis de la patinoire, accueillant plus de 7000 spectateurs les soirs de match, est très encombré. L'aménagement fait fi des différences de niveau existantes. La faisabilité du projet n'est ainsi pas démontrée.

La proposition traite la thématique de l'eau comme un élément ludique, pédagogique et fonctionnel. Si cette posture est saluée, le jury n'est pas convaincu de la déclinaison éclectique de cet élément, véhiculant une image de parc d'attractions. Le château d'eau, présenté comme une composante centrale de l'aménagement, soulève également des doutes relatifs à son inscription maladroite dans le contexte, à son expression et à sa programmation.

Malgré certaines réserves par rapport à ces éléments, le jury salue cette proposition pour sa capacité à se saisir des enjeux environnementaux et sociaux, en les traitant de manière équivalente et complémentaire.

La proposition prévoit une végétation variée, adaptée aux conditions climatiques et pédologiques du site. Cette arborisation généreuse de l'esplanade tire par ailleurs pleinement parti de la pleine terre offerte par la reconversion du parking existant. Sa mise en œuvre selon un principe de phasage est soigneusement illustrée dans une coupe révélant la dimension évolutive du parc. Le réemploi des matériaux, le maintien des déblais sur place et la conservation de certaines surfaces en enrobé sont aussi fortement appréciés.

Le projet se distingue comme une proposition joyeuse, qui séduit par sa fraîcheur et son imaginaire. La diversité d'ambiances et de lieux propices à des appropriations multiples, multigénérationnelles et non genrées a notamment été reconnue comme un atout du projet. L'esplanade des Vernets s'affiche en tant que véritable lieu de vie diurne et nocturne, dans lequel humains, faune et flore cohabitent harmonieusement. Un optimisme méritoire émane de ces planches, aussi soignées que poétiques.



RTS

LA CYCLOSPORTIVE

LES VERNETS

VISION

Faire une initiative territoriale structurée, en concertation avec les acteurs locaux, pour une vision d'avenir commune et durable. Une vision qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable de la Région de la Vallée de la Saône.

La vision est une vision d'avenir commune et durable. Une vision qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable de la Région de la Vallée de la Saône.

La vision est une vision d'avenir commune et durable. Une vision qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable de la Région de la Vallée de la Saône.

C'est à partir de cette vision commune et durable que se construit le projet de territoire. Une vision qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable de la Région de la Vallée de la Saône.

La vision est une vision d'avenir commune et durable. Une vision qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable de la Région de la Vallée de la Saône.

La vision est une vision d'avenir commune et durable. Une vision qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable de la Région de la Vallée de la Saône.

EXPOSITION NATIONALE DE 1986



Le quartier anciennement maraîcher et situé comme un grand jardin, maraîcher, s'industrialise progressivement. La ville de Lyon occupe ainsi en 1986 l'exposition nationale de la Saône, pour donner naissance à l'architecture moderne et à l'architecture traditionnelle de la Vallée. En 1986, l'exposition nationale de la Saône occupe ainsi en 1986 l'exposition nationale de la Saône, pour donner naissance à l'architecture moderne et à l'architecture traditionnelle de la Vallée.

UN PARC FRAIS ET LUDIQUE



Le projet de parc est un projet de territoire. Une vision qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable de la Région de la Vallée de la Saône.

DE LA RUE A L'ARVE



ARVE - L'élévation de la rue de la Vallée de la Saône, pour donner naissance à l'architecture moderne et à l'architecture traditionnelle de la Vallée.

LE TERRAIN D'AMONT - Le terrain d'origine, avant l'opération de réhabilitation, pour donner naissance à l'architecture moderne et à l'architecture traditionnelle de la Vallée.

LE TERRAIN D'AMONT - Le terrain d'origine, avant l'opération de réhabilitation, pour donner naissance à l'architecture moderne et à l'architecture traditionnelle de la Vallée.

LE TERRAIN D'AMONT - Le terrain d'origine, avant l'opération de réhabilitation, pour donner naissance à l'architecture moderne et à l'architecture traditionnelle de la Vallée.

LE TERRAIN D'AMONT - Le terrain d'origine, avant l'opération de réhabilitation, pour donner naissance à l'architecture moderne et à l'architecture traditionnelle de la Vallée.

La vision est une vision d'avenir commune et durable. Une vision qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable de la Région de la Vallée de la Saône.

La vision est une vision d'avenir commune et durable. Une vision qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable de la Région de la Vallée de la Saône.

La vision est une vision d'avenir commune et durable. Une vision qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable de la Région de la Vallée de la Saône.

La vision est une vision d'avenir commune et durable. Une vision qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable de la Région de la Vallée de la Saône.

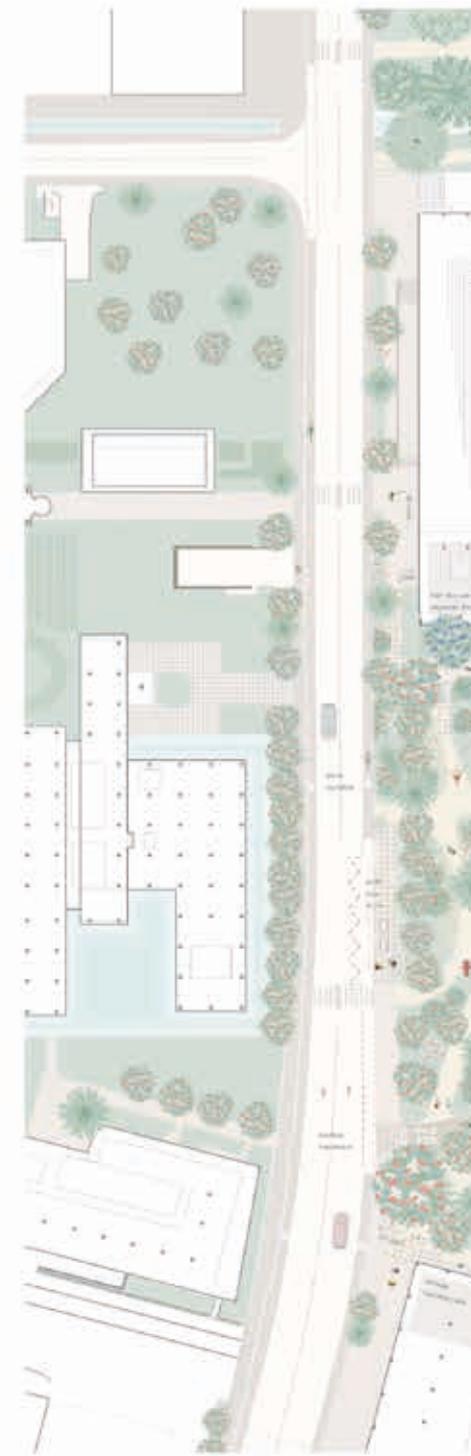
La vision est une vision d'avenir commune et durable. Une vision qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable de la Région de la Vallée de la Saône.

La vision est une vision d'avenir commune et durable. Une vision qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable de la Région de la Vallée de la Saône.

La vision est une vision d'avenir commune et durable. Une vision qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable de la Région de la Vallée de la Saône.

La vision est une vision d'avenir commune et durable. Une vision qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable de la Région de la Vallée de la Saône.

La vision est une vision d'avenir commune et durable. Une vision qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable de la Région de la Vallée de la Saône.





élévation 00' (200)

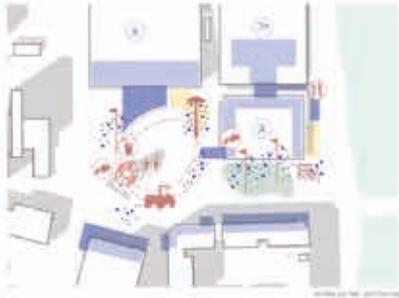
COUPE ET VUE QUARTIER
 représentation des équipements
 communautaires partagés et des services
 proposés au rez-de-chaussée

REZ DE CHAUSSEE
 commerces / services
 équipements de jeu, yoga et fitness
 atelier BioBuilding ou atelier des résidents

COUPE DE RENDEZ-VOUS
 intérieur de la salle d'attente par une terrasse
 extérieur dans une terrasse, le site
 d'attente des résidents et le site
 d'attente des visiteurs

COUPE VERTICAL
 hauteur de coupes 40 m' (hauteur de l'axe de la pente
 au-dessus du sol) hauteur de l'axe de la pente
 au-dessus du sol

USAGES ET FLEXIBILITÉ



Le site intègre les activités d'habitat en proposant différents espaces. La partie d'habitat est liée au site de la pente et est liée à l'axe de la pente. Le site intègre une terrasse communautaire au rez-de-chaussée, des ateliers, une salle d'attente multi-générationnelle et une terrasse pour les résidents.

- espace communautaire
- atelier
- terrasse communautaire
- espace de jeu
- espace multi-générationnel

UN PARC ARBORÉ ÉVOLUANT AU GRÉ DES ÉVÉNEMENTS ET MOMENTS



AFFLUENCES ET ADAPTABILITÉ



Le parc et ses chemins sont adaptés de façon à accueillir la foule lors d'événements spéciaux. Les chemins sont adaptés pour permettre une circulation fluide et sûre dans le quartier de l'axe. Les chemins sont adaptés pour permettre la circulation de la foule lors d'événements spéciaux. Le parc est adapté pour permettre la circulation de la foule lors d'événements spéciaux. Le parc est adapté pour permettre la circulation de la foule lors d'événements spéciaux.

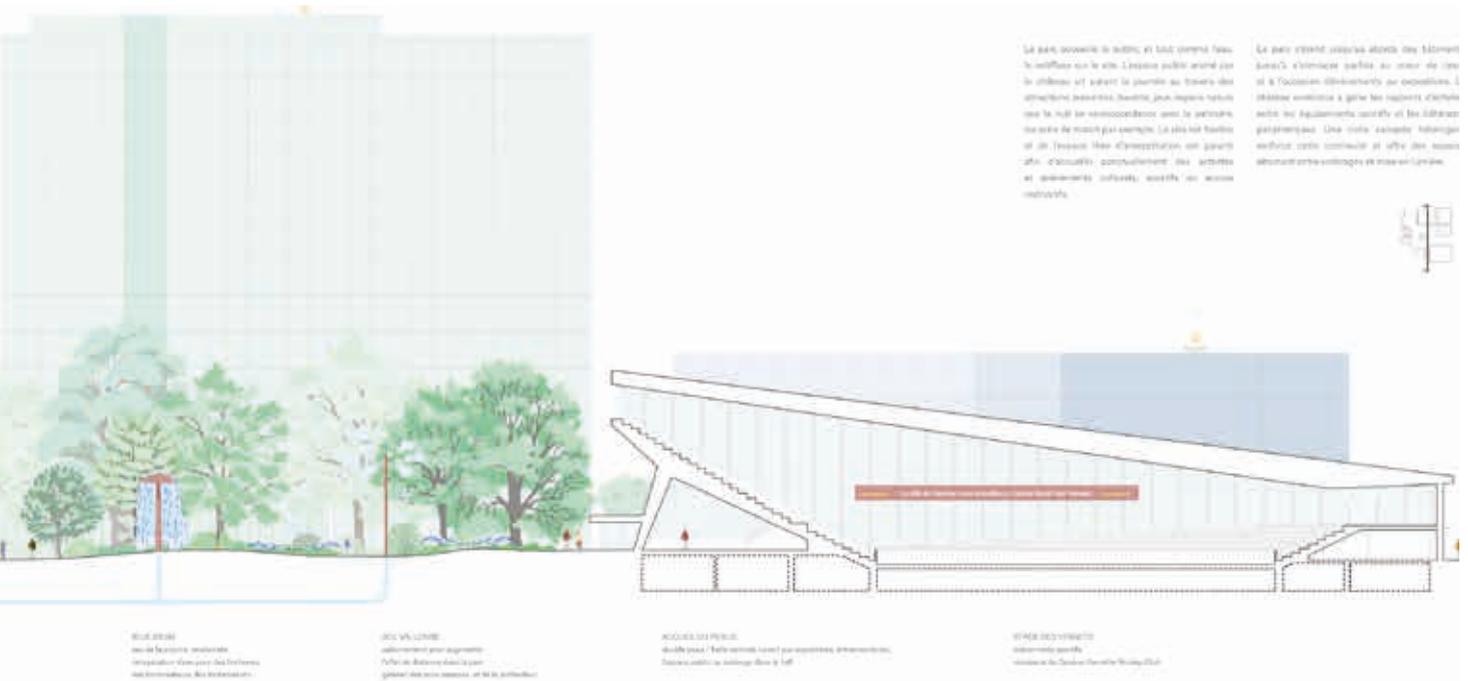
- chemins adaptés pour la foule

ÉCLAIRAGE ET SÉCURITÉ



Le parc et le quartier sont éclairés de façon à assurer la sécurité des habitants et à garantir la sécurité des équipements communautaires. Les chemins sont éclairés de façon à garantir la sécurité des habitants et à garantir la sécurité des équipements communautaires. Les chemins sont éclairés de façon à garantir la sécurité des habitants et à garantir la sécurité des équipements communautaires.

- chemins éclairés
- chemins éclairés
- chemins éclairés



POINTS DE LA JOURNÉE



COUPE DE PRINCIPE TECHNIQUE / LE CHÂTEAU D'EAU

image 02 / 1/100



Un château d'eau en site dénivelé dans le développement du parc. Grâce à la grande capacité de stockage d'eau à haute pression de 300 m³, il est possible d'offrir une telle énergie à une hauteur de 30m sans avoir besoin de pompes et de réservoirs dans le parc du château d'eau à une seule étape. Cette dernière sera un bâtiment de 20 m de hauteur par ses parois verticales de la façade. Les escaliers seront dans un espace de 40 m x 30 m de haut. Ce choix est à la fois pour permettre une destination multiple d'usage.

L'ouvrage repose sur pilotis (pas dans le processus de réalisation) afin de faciliter l'accès massif de visiteurs pour assurer une bonne visibilité dans le parc et faciliter l'accès à la plateforme pour les usagers sur une seule étape, marquée avec la façade de multiples zones de relâche à différents étages. L'eau descendra sur le site à des hauteurs mais est aussi un accès de la zone avec des escaliers à l'extérieur.

- façade en façade
- capacité de stockage d'eau de 300 m³
- escaliers extérieurs
- plateforme ouverte de 40m
- plateau sur 30 m



Au-delà de son rôle de stockage et de distribution de l'eau, cette tour à haute pression et capacité de stockage d'eau dans un certain nombre de hauteurs et autres usages (à usage agricole, résidentiel, etc.) permet de faciliter l'accès à l'eau potable dans le parc à une seule étape, marquée avec la façade de multiples zones de relâche à différents étages. L'eau descendra sur le site à des hauteurs mais est aussi un accès de la zone avec des escaliers à l'extérieur.



COUPE DE PRINCIPE TECHNIQUE / REVITALISATION DES SOLS

image 03 / 1/100

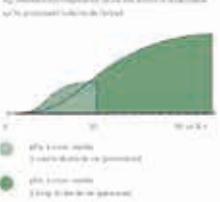


L'objectif du projet est de créer une synergie entre le paysage du parc et les infrastructures pour développer un espace ouvert de la région. Tous les projets dans un premier temps de réajustement, tel que l'entretien des zones des chemins, végétation, et un aménagement avec de la terre végétale et de l'eau. La technique consiste à associer simplement les activités du sol de la terre forte avec un système.

Prenez possession par exemple de maintenir les zones de forêts. Cette est aussi possible de réajuster les zones aménageables aux infrastructures.

Un projet de revitalisation consiste de la gestion des zones de forêts. Nous suggérons pour cela de travailler les zones existantes avec gestion de l'eau, de l'entretien, l'entretien pour les zones de forêts. Nous proposons de planifier des petits forêts avec l'eau forte avec un accès avec terre végétale, les infrastructures. Des techniques de 300 à 350m de haut sont possibles et possibles le plus du parc.

- Les objectifs
- Travaux: Aménagement, Réajustement, Entretien et Forêt, etc.
 - Aménagement: Aménagement, Réajustement, Entretien, etc.
 - Aménagement: Aménagement, Réajustement, Entretien, etc.



- Les objectifs
- Travaux: Aménagement, Réajustement, Entretien, etc.
 - Aménagement: Aménagement, Réajustement, Entretien, etc.
 - Aménagement: Aménagement, Réajustement, Entretien, etc.



Image 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100

4^{ème} RANG — 4^{ème} PRIX

Projet n° 09

GLAZ-PLATZ MSV ARCHITECTURE PAYSAGE URBANISME Sàrl

Le jury a apprécié la qualité et l'élégance du dessin en plan, des tracés et de la composition d'ensemble de ces espaces publics qui prennent appui sur l'organisation et l'orientation, l'échelle et les gabarits des bâtiments principaux et l'axe est/ouest majeur de la rue Hans-Wilsdorf.

Le plan d'ensemble est séduisant et fait un bel écho à l'architecture et à la ligne des équipements limitrophes.

Cependant, le collègue s'interroge quant au parti pris d'un découpage en de nombreuses bandes parallèles et la multiplication des lignes d'eau ce qui fragmente et compartimente très fortement l'espace, et ne permet pas notamment de bénéficier d'un lieu central plus généreux, libre et ouvert, pour accueillir des rassemblements ou des usages diversifiés, par exemple.

Le découpage répétitif de l'espace en bandes parallèles ne permet que peu d'évolutivité à plus long terme et ne favorise pas l'accueil de nouvelles pratiques sociales.

Le jury s'interroge sur ce projet qui propose certes de beaux espaces, avec une architecture soigneusement dessinée, mais qui semblent conçus pour être regardés plutôt qu'à être pratiqués et à vivre.

La présence de l'eau est limitée à des éléments de fontainerie sur des surfaces minérales et imperméables conséquentes, ce qui a pour effet de réduire d'autant la surface de pleine terre alors que c'est un des principaux atouts de ce site.

De plus, en hiver lorsque la fontainerie est interrompue, ces importantes surfaces minérales pourraient s'avérer austères. Cette eau nécessairement potable et traitée pour la brumisation notamment, ne participe pas à la création de milieux humides, à la renaturation ni au développement de la biodiversité des lieux souhaitée et attendue.

Les plantations arborées espacées et disséminées proposent peu de diversité d'ambiances de qualité d'ombrage, de milieux et de densité.

Toutefois la proposition de planter des bouquets d'arbres à proximité de l'esplanade de la patinoire notamment permet d'installer un filtre végétal et de rafraîchir ce lieu particulièrement ensoleillé et chaud l'été.

Les rives de l'Arve sont par ailleurs peu décrites et requalifiées.

La position d'un kiosque linéaire en lisière sud est intéressante.

La proposition de recalibrage et d'alignement du carrefour de la rue Hans-Wilsdorf côté ouest est également judicieuse car elle permet de retrouver davantage de surface d'usage.

Enfin le jury salue la grande qualité graphique des documents présentés.



CENTRE SPORTIF DES VERNETS

RESTAURANT

UN PLAN VERT, UN PLAN BLEU ET COMMENT ÇA PASSE DU VERT AU BLEU, COMMENT ON DESCEND DU VERT JUSQU'AU BLEU, OU COMMENT ON REMONTE, ET ENTRE LES DEUX, IL Y A LE GRIS. [...]

JEAN-LUC GODARD



TRAME URBAINE / PLATEAU PIÉTON / MÉTRIQUE

L'Esplanade fait partie d'une trame urbaine qui a défini les développements nord du quartier des Acacias. Cette trame suit l'orientation des berges de l'Arve. L'ensemble des bâtiments respecte ce tracé. Il est important que le projet prolonge ce dispositif. Les bords de l'Arve regroupent de nombreux programmes sportifs et culturels. Jusqu'à présent ces programmes, Gueuse-d'Arve, Patinoire et Piscine ne dialoguent que très peu ensemble. Les futurs projets de Tâlav-Droz et de l'Esplanade seront moteurs pour les unir.

Plus localement ce lieu appartient à un ensemble architectural issu des années soixante. Les trois bâtiments qui l'entourent ont un niveau de res-de-chaussée commun. Cette alimétrie est rendue lisible grâce à la distinction de niveaux de l'axe centrale et de l'Esplanade. Son traitement est lié à la métrique du nouveau développement.

Afin de définir un traitement unitaire sur l'ensemble du périmètre, le projet reprend les métriques du parking et de la Patinoire. Une trame de 5,20m par 2,30m se dessine. Cette mesure permet d'intégrer l'ensemble des éléments construits du projet allant du mobilier, des arbres au pavillon.



IMAGINAIRE DE LA RIPISYLVE DE L'ARVE

Le périmètre du projet jouxte l'Arve. Le souhait est de faire pénétrer avec force à l'intérieur du quartier une présence végétale abondante. Cette pénétrante verte perpendiculaire à l'Arve doit orienter l'aménagement proposé sur l'Esplanade. Une suite de bandes herbeuses et/ou permeables de type graviers se déploie parallèlement à la façade de la patinoire. Cette dernière étant un bâtiment iconique des années 60 à Genève, il nous paraît essentiel de préserver des vues sur celui-ci. Par conséquent la végétation sera disposée de façon libre et aérée sur des surfaces en pleine terre représentant la topographie originale du lieu. Une gradation allant du mail Willdorf à la Patinoire est construite.

Le végétal devra également être à l'échelle de ce lieu urbain et répondre aux futurs gabarits de la Caserne. Les essences privilégiées seront principalement de grand développement et en relation avec des zones plutôt humides, rappel de l'état originel du site.



L'EAU AU CENTRE DU PARC

GLAZ - nuance comportant du bleu, du vert et du gris

Si ce site est construit à proximité de l'Arve, peu d'éléments rappellent son existence voisine. Pour cela le projet construit son identité avec la thématique de l'eau. Deux familles d'usages seront mises en œuvre. Le premier, fonctionnel, répondra aux nécessités d'infiltration du site et de gestion différenciée des eaux pluviales. Une noue linéaire sous le Mail Willdorf récupère toutes les eaux des surfaces minérales du site y compris, si possible, des tortues voisines. Cette ligne d'eau « naturelle » introduira le visiteur dans ce nouvel espace public. Le second, récréatif, sera constitué d'une déclinaison de dispositifs d'eau (plans d'eau inclinés, brumisateurs) offrant une variété de fonctions nécessaires dans un quartier densément peuplé. Ces lignes disposées sur une pente très faible (environ 1 à 1,5%) mais régulières, proche de la topographie existante, constitueront une suite de plans mettant en scène la Patinoire. Le projet souhaite toucher au minimum les niveaux existants et garantir la plus grande accessibilité possible à tous. L'usage deviendra également libre et offrira une grande polyvalence d'usages. Ces réponses permettront de rabaisser les températures estivales et de créer des lieux où il fera bon se tenir. Ce projet s'appuiera également sur l'opportunité offerte par le passage de Genève. L'eau utilisée pour chauffer et refroidir le nouveau quartier pourra avant de retourner à l'Arve à 12°C être utilisée pour ces divers usages.

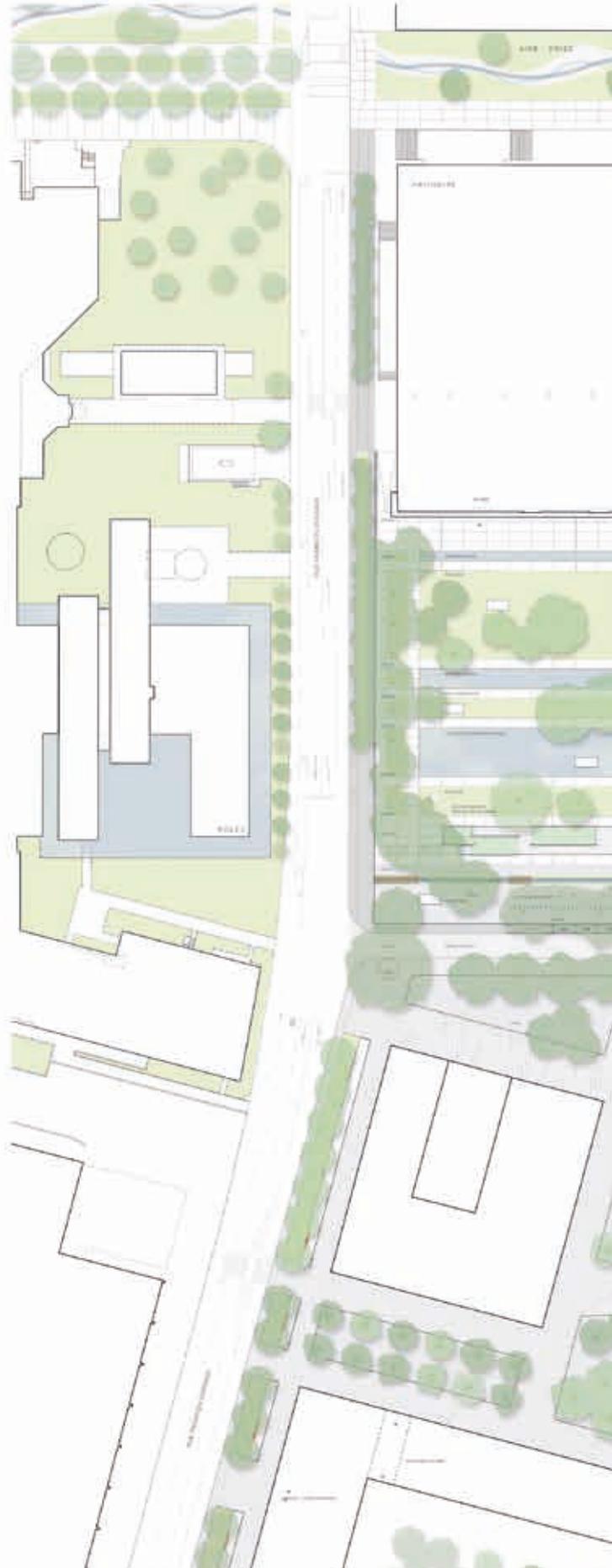


LUMIÈRES, OMBRES ET REFLETS

L'Esplanade propose en nocturne une expérience sensorielle originale: celle d'une « pénombre urbaine rebourrée ». Bordée des éclairages intégrés aux édifices et de la lumière ambiante des voies, elle reçoit en son centre des ponctuations lumineuses cadrées épargnant les zones végétalisées. En soirée, cet éclairage sur petits mâts balise de teintes chaudes les allées est-ouest, certaines zones clés (marchés, parc vélo...) et se complète des éclairages intégrés aux édifices (terrasses, couverts), au muret nord-sud (flux versants) et aux passerelles. Lumières passives réfléchies sur les miroirs d'eau et le pavillon, balises photovoltaïques complètent cette ambiance intime.

Cette scénographie nocturne, respiration urbaine en écho aux futures ambiances des quais de l'Arve, introduit la façade de la Patinoire comme sujet majeur et front lumineux au nord. Celle-ci projette généralement depuis sa casquette une lumière chaude sur le parvis et fera l'objet d'une mise en valeur architecturale. L'éclairage bas intégré aux auvents se prolonge jusqu'aux quais où des ponctuations en teintes très chaudes balisent la déambulation et la Voie Verte.

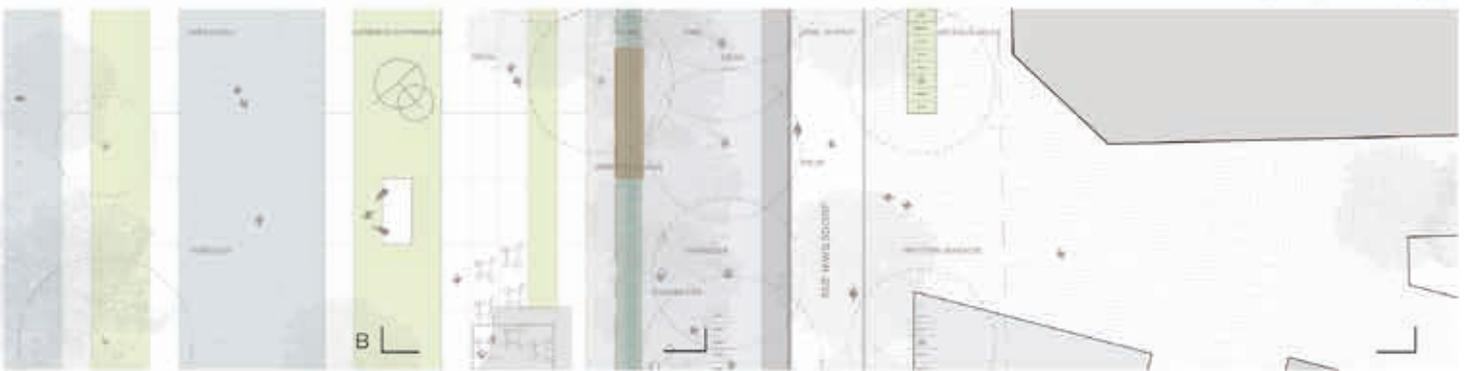
En régime de veille, seuls quelques luminaires périphériques et ponctuations centrales restent allumés.







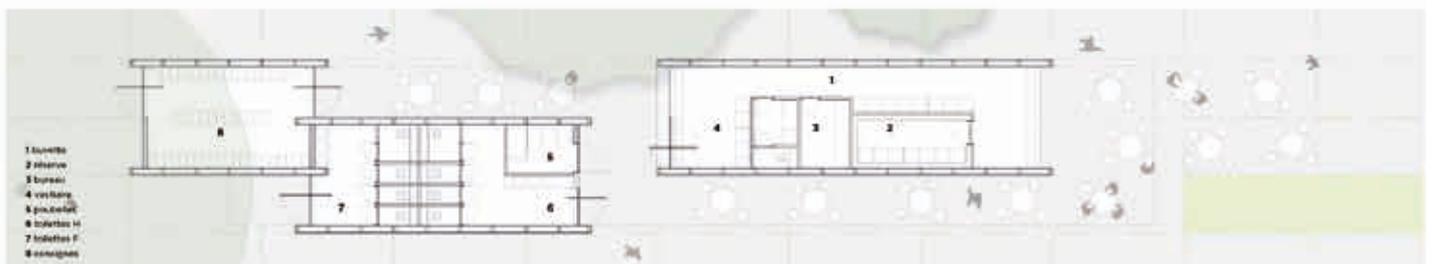
PLAN ET COUPE 1 1/200



C



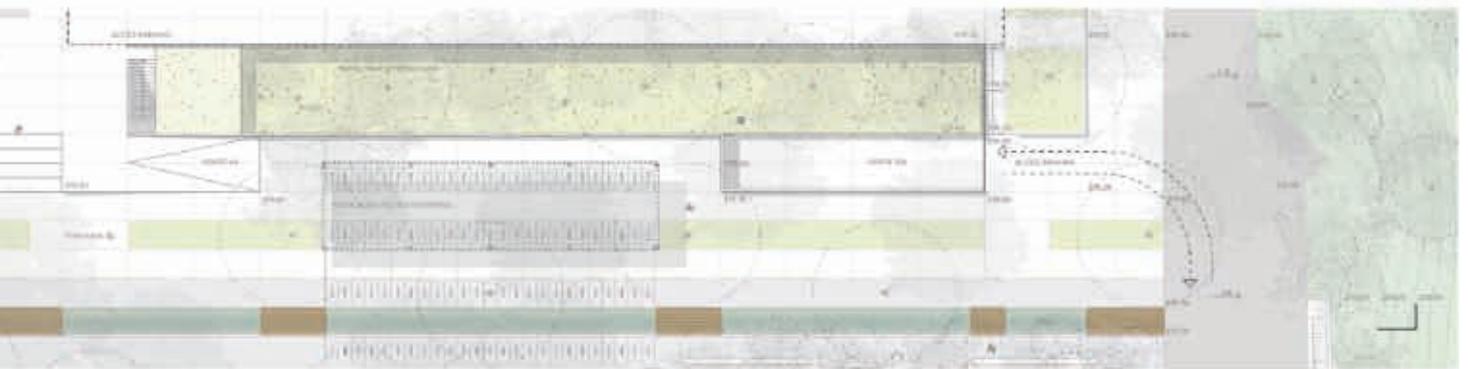
PLAN ET COUPES ABC 1/100







PLAN ET COUPE 2 1/200



5^{ème} RANG — 5^{ème} PRIX

Projet n° 04

Planus aqua ECHO-ATELIER PAYSAGE ET TERRITOIRE Sàrl

Le projet Planus aqua propose sur l'esplanade des Vernets un projet de sous-bois le long des rues Hans-Wilsdorf et Francois-Dussaud, l'épaisseur de ce couvert végétal offre un espace de transition frais, largement planté d'essences diversifiées. Au-delà de cet espace protégé du soleil et proposant des usages diversifiés, se dégage une large prairie fleurie débouchant sur le bâtiment «buvette». Situé au nœud des axes d'accès à la patinoire et à la piscine, l'emplacement choisi offre la possibilité de se poser au soleil vers le sud en hiver.

Le projet proposé s'inscrit bien dans une réponse globalement adaptée aux spécificités du site et de son histoire et propose un projet simple et efficace.

Les usages proposés à travers les installations répondent aux demandes du programme et permettent d'envisager des usages diversifiés et évolutifs sur les différents espaces entre le sous-bois et la clairière. La simplicité des propositions d'usages permet d'envisager d'adapter ceux-ci aux besoins des différents publics et de les réinterroger à l'avenir.

Ainsi le jury a apprécié la proposition d'ambiances climatiques contrastées et diversifiées permettant de répondre aux enjeux saisonniers, climatiques et microclimatiques. Le contraste entre le sous-bois et la clairière permettent également d'offrir des vues et des ambiances lumineuses et sonores riches et variées.

Le choix de l'emplacement de la buvette situé à un nœud d'usage semble pertinent, toutefois le jury s'est questionné sur son rôle de «verrou» urbain entre les deux axes créés par l'accès à la patinoire depuis le sud-est, et celui sud-ouest depuis la rue François-Dussaud.

L'architecture proposée pour le bâtiment de la buvette a interrogé le jury quant à sa forme organique et courbe au-delà de son emplacement, le jury salue néanmoins l'effort proposé quant aux choix de matérialité (structure bois) et la proposition de production énergétique sur la toiture (panneaux photovoltaïques).

Le jury regrette le peu d'investissement des espaces en lien avec le centre sportif et l'Arve pour des usages complémentaires à l'espace majeur. Le traitement de l'espace au sud de la patinoire aurait mérité un investissement plus important, de la même façon le jury regrette l'absence de traitement de la liaison sud-ouest/nord-est vers l'Arve entre la patinoire et la piscine. L'espace le long de l'Arve est quant à lui uniquement dédié à des espaces de service et de logistique.

Les eaux de pluie provenant des bâtiments du centre sportif sont tour à tour gérées dans un bassin enterré au pied de la patinoire et en surface, en infiltration sur les surfaces de stabilisé en sous-bois qui semble anecdotique. Cette approche vertueuse souhaitant valoriser le chemin de l'eau au cœur du projet a questionné le jury quant à l'aboutissement technique proposé et sa gestion (bassin enterré) et aux choix de l'infiltration sur un revêtement comme le sol stabilisé.

Le jury a apprécié le projet de renaturation du site proposant des essences variées et adaptées, des milieux variés permettant de créer des lieux de biodiversité urbaine. La canopée et le sous-bois permettent d'accueillir une diversité floristique et faunistique qu'il s'agirait de mettre en lien avec les autres espaces proposés vers l'Arve.

Les mobilités sont généralement bien abordées dans leur ensemble et répondent globalement aux usages et aux flux, l'accès PMR aurait pu être toutefois mieux traité.

Le jury regrette que les questions de réemploi soient peu voire pas proposées. Le projet semble économique équilibré sans proposer de choix très couteux ni très innovants.



Des bruits retentissent au loís, celui du palet qui s'entrechoque aux parois d'une patinoire. Pourtant au regard du détour, rien ne laisse pressager qu'il existe un tel élément à proximité. En passant au dessus de l'Arve, la brume laisse apercevoir à travers des feuillages un bâtiment, puis un autre. Carbé et mis à part, les patinoires et la piscine bénéficient de leur petit îlot de fraîcheur, presque isolé de la ville. Une mise en parenthèse pour profiter d'un moment de détente et de pause, avant de replonger dans le tumulte quotidien.

C'est en parcourant ce petit bois, que l'espace entre deux troncs d'arbres laisse apercevoir la carène de la patinoire. Elle se dresse là, en même temps majestueuse et effrayante, comme si de son regard elle surveillait les environs. Depuis le bois seul son sous-bassement est visible, lui apportant une dimension plus humaine et moins imposante.

Sous la canopée des arbres les enfants jouent. Ils se cachent derrière les troncs, sautent ici, paill là. Leur course les emmène jusqu'à la pelouse qui se dégage au loin, ou près des jeux d'eau. Plus que de simples jeux c'est leur créativité qui est stimulée. Pour autant, ils ne se découragent pas et c'est avec surprise qu'ils créent leur propre histoire et découvrent leur propre règle. Leurs rires se confondent avec le chant des oiseaux, cachés en hauteur. En les écoutant, assis sur un banc les yeux fermés l'ambiance est relaxante. Sans se douter du contexte, cette sensation de relâchement agitée à la fois. Le ciel ouvert par ces nombreux feuillages se découpe à peine, quel bonheur de pouvoir s'abriter à l'ombre des arbres. Arrangés de façon aléatoire, il est difficile de deviner que derrière cette régularité irrégulière se cache une trame et un harmonie, Cesare Leonardi. Inspiration contemporaine et réfléchi de formes géométriques issues du motif d'ailes d'avions, c'est sans surprise que nos lignes s'égarent avec eux en direction des hauteurs et dirigent le regard vers le Salève qui ressort entre les nouvelles constructions.

En redescendant, on observe les chemins sinueux qui s'infiltraient au cœur de l'esplanade et invitent à la découverte. Ils surprennent et guident chacun vers une autre destination, car en un même objet ou lieu le regard peut y voir ce qu'il veut. Est-ce un banc ou le support pour un entraînement d'Urban training ? Est-ce un lieu pour manger ou pour se réunir et discuter après sa longue journée ?

Le pré qui se dégage avec sa grande pelouse est quant à lui un bain de lumière. Une ouverture où respirer et profiter librement de l'espace à disposition. Que faire dans ce lieu qui ne dit rien de plus que l'imagination. Prendre son cours de yoga, un peu de tai-chi, un peu de musique sur l'herbe, une lecture passionnante, un entraînement de mookly ou peut-être simplement rien, se poser là, attendre et contempler.

C'est un peu plus loin, à l'articulation des différents chemins qui apparaît un espace plus animé. Planus aqua, c'est aussi recueillir et partager grâce à la 510m, la guilgnette polyvalente du quartier. Tranquille et socialement active toute l'année, c'est habitée d'une douzaine d'habitants qui se transforment avec effervescence en une guilgnette de match bruyante. Pas pour longtemps, que les oiseaux se rassurent... On peut y venir pour profiter d'un peu de musique, d'ateliers de lecture ou pour participer à des journées de rencontre et d'intégration sociale avec les nombreuses personnes qui ne connaissent pas encore Genève.

PLANUS AQUA UN MAILLON DU FUTUR PARC DES SPORTS

Ce nouvel espace s'inscrit à l'échelle de la ville et du PMU, au point de confluence de l'Arve et de l'Aire mise à ciel ouvert. Ces rivères territoriales irriguent le tissu urbain existant et futur tout en permettant d'apporter une richesse pour tous les êtres vivants à leur proximité. Climatiseur naturel, elles irriguent leur périphérie et se lient naturellement aux bâtiments alentours. Elles sont ce lien qui relie plusieurs espaces publics indispensables à la vie citoyenne et connecte grâce à un réseau de mobilité douce les usagers du territoire.

En rive gauche de l'Arve se dessinent de futurs espaces bâtis et lieux de vie publique entre la pointe nord et le quartier des Venelles. Avec le parc des sports, l'esplanade constitue un ensemble qui apparaît de façon centrale au cœur de ces transformations. Dédié à de nombreuses pratiques sportives, ils permettent également l'accueil des habitants et riverains, pour le présolement, l'échange et la promenade.

Planus aqua est une véritable opportunité pour la ville de Genève, de s'inscrire dans ce maillage vert polycentrique articulé des espaces fonctionnels de connexion entre la piscine et les patinoires, tout en offrant un espace de respiration végétale ouvert au cœur d'un contexte urbain qui se densifie fortement. Elle permet de créer des relations avec le futur parc des sports en offrant un programme tourné sur la liberté des usages. Elle s'appuie spatialement et propose un point d'entrée, une accroche qui permet un moment d'équilibre depuis la rue.

Elle concilie des espaces de flux constants liés à des activités ponctuelles, de transition ou d'accessibilité, ainsi que des lieux de halte et de vie ou les possibilités d'appropriation sont libres et diversifiées. Elle accueille autant l'habitant régulier et quotidien, qu'une population passagère et événementielle (compétitions, manifestations...), pour le plaisir de chaque génération qui y trouvera de quoi jouer, s'asseoir, se cacher, manger, se divertir, lire, attendre ou faire du sport en toute simplicité. C'est à l'ombre d'un arbre que l'on vient rechercher un peu de fraîcheur en été ou sur la pelouse que l'on se prélasser au soleil du printemps, c'est sur un banc que l'on attend son bus ou que l'on mange son sandwich. On y circule, on transite, mais on s'y arrête aussi pour y vivre.

La végétalisation dense de l'espace contraste avec le contexte, composé de nombreux bâtiments et d'espaces végétalisés presque néoclassiques. L'Arve joue un grand rôle social de rencontre, un lien du territoire qui vient, grâce à l'esplanade, s'apaisait au centre du tissu bâti. Le petit bois qui ceinture l'esplanade permet d'offrir un milieu refuge pour toutes les espèces y compris homo sapiens. La fraîcheur ressentie renforce les bienfaits apportés par l'Arve aux quartiers et s'enrichit d'une palette végétale variée accompagnant au fil des saisons ses occupants. Pour répondre efficacement à la pression exercée par la mobilité douce sur cet axe et en périphérie du complexe sportif, un service de stationnement adapté permet de déposer son vélo avant de profiter de l'offre proposée.

Enfin Planus aqua c'est une esplanade qui sort de l'eau dans tous ses états. De la glace à la brume en passant par sa forme liquide, l'eau irrigue, rafraîchit et accompagne les loisirs. Une ressource indispensable, précieuse, préservée et valorisée au sein de ce nouvel espace.



Trois rythmes peuvent être distingués en fonction d'une part les habitants attachés uniquement aux riverains qui habitent à proximité du site et l'usage de l'espace par les enfants ou manger à midi.

Le premier rythme découle des flux liés à l'école verte en périphérie du site de projet. Ces axes sont

La deuxième rythme s'accroche à la trame des axes accessibles par tous, c'est le parvis. Il assure des fonctions de la patinoire. Cet espace de transitions permet des matchs, la stimulation rapide entre les différents entraînements, il permet de valoriser les bâtiments.

Le troisième rythme plus lent se dessine sous le parcours ludiques et un mobilier simple multifonctionnel depuis la rue.

L'usage est le plus grand expert des lieux qu'il occupe peu à peu l'espace. La végétation oriente les usages.



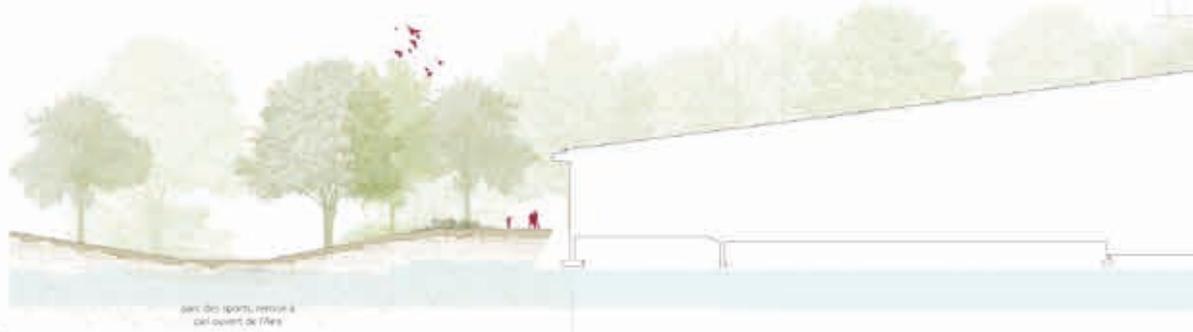
UN SOL FAVORABLE À L'EAU ET VIE URBAINE: PO



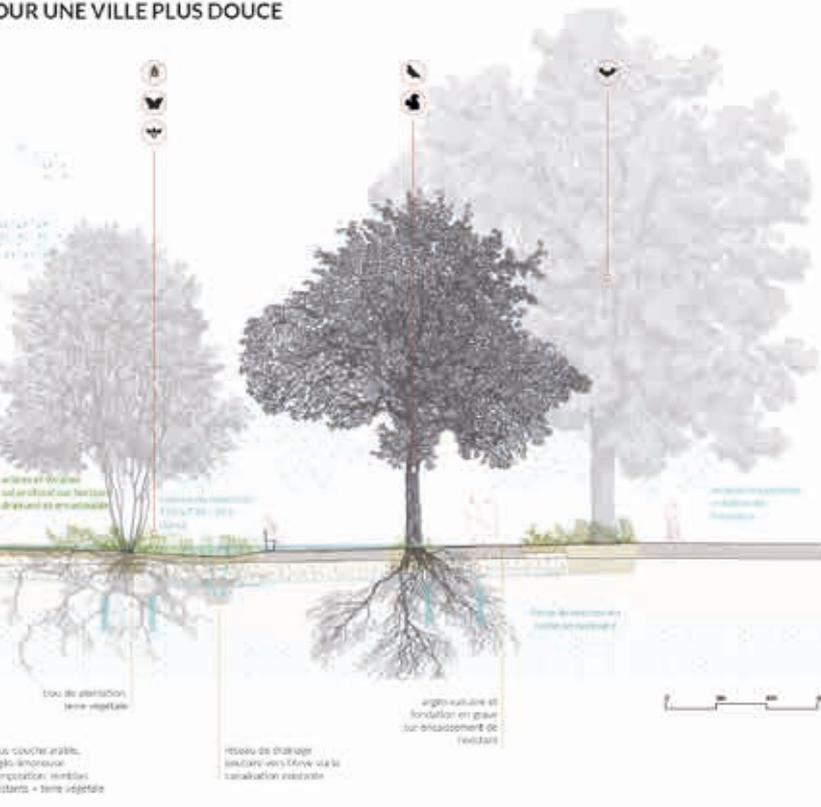
gazon extensif
sol ouvert à la
végétation spontanée
et à la biodiversité

terre végétale
apporte 100% d'apport

couche minérale drainante et
amortissante
composée: sables, cailloux +
apport de matière minérale



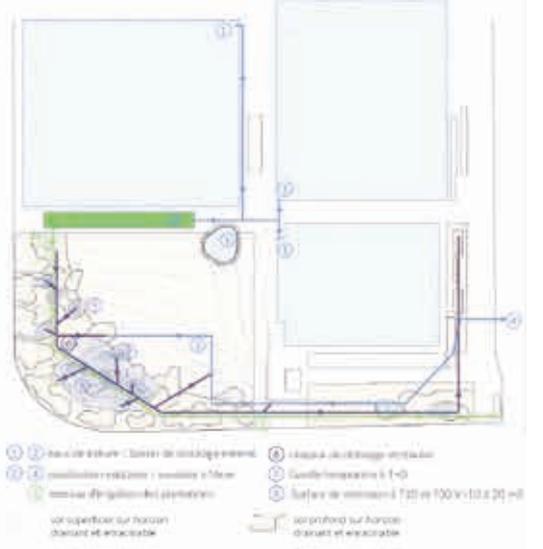
LA SYMBIOSE ENTRE ARBRES, POUR UNE VILLE PLUS DOUCE



Les sols profonds et fonctionnels créés par le projet, participent à l'assimilation des eaux de surface, jouent le rôle de tampon en cas de fortes précipitations et préservent un stock hydrique pour les végétaux lors des étés caniculaires que le dérèglement climatique induit, contribuant au rafraîchissement du quartier grâce à l'évapotranspiration. Ces sols permettent une infiltration, un traitement et une rétention des eaux sur site avant leur restitution progressive dans la nappe phréatique puis dans l'Arve. Ces fonctions naturelles rétablies permettent une économie en infrastructures d'évacuation des eaux, une amélioration de la qualité de l'eau restituée et une décharge de l'Arve en cas d'épisodes pluvieux importants.

Planus aqua prévoit la rétention d'eau en trois temps. Premièrement, lors de pluies de moyenne amplitude, les petites dépressions permettent la création de mares temporaires sous le couvert arboré ; Deuxièmement, lors d'événements pluvieux extrêmes, la topographie du parc permet l'apparition d'un plan d'eau dans la partie arborée du parc, avant que son eau rejoigne l'Arve via son infiltration progressive dans le sol ; Troisièmement, la rétention d'une partie de l'eau pluviale récoltée sur les toits est prévue dans un bassin souterrain sous le grand parvis. Ceci pour permettre l'arrosage des végétaux en période sèche tout en économisant l'eau du réseau de distribution.

Un aspect important et primordial dans l'optique de refermer les cycles biogéochimiques, est également donné au recyclage des matériaux existants formant les sous-bassements de l'esplanade. Ces derniers, réutilisés sur place constituent des sous-sols drainants tout en modelant un environnement propice au développement optimal de la « bulle » verte.



L'ARBRE UNE RESSOURCE SOCIALE ET CLIMATIQUE CONTRIBUTANT AUX ILÔTS DE FRAICHEUR

Bien plus qu'un simple élément de décor, l'arbre est indispensable dans la composition du tissu urbain. Il participe activement à la dépollution de l'air, à l'apport de fraîcheur et exerce un rôle social important pour nos citadins. Afin de proposer un espace agréable pour tous les êtres vivants, Planus aqua offre une palette végétale riche et résistante, favorable à tous les animaux.

Le petit bois est d'abord composé de la strate arborée et arbustive. Ce sont des espèces sélectionnées pour leur adaptabilité aux conditions climatiques du futur (+50 ans), avec apport de nourritures et habitats pour oiseaux, chiroptères, insectes et petits mammifères. Cet ensemble arboré-arbustif renforce le corridor biologique naturel des rives de l'Arve comme zone de développement annexe pouvant abriter les groupes d'animaux précités. Viens ensuite des prairies fleuries, une composition herbacée diversifiée avec proportion élevée de fleurs, milieu particulièrement favorable aux insectes pollinisateurs, coléoptères et orthoptères. Un entretien extensif et différencié est préconisé pour ce milieu qui permettra le développement d'herbes hautes au pied des arbres et autour des arbustes.

On y voit parfois apparaître des mares temporaires, de petites dépressions permettant d'accueillir provisoirement les eaux pluviales et s'asséchant par la suite. Une végétation plus hygrophile pourra s'y développer et les mares temporaires constitueront une source d'eau pour les animaux sauvages. Le fond des dépressions est prévu sans couche d'étanchéité, ceci afin d'éviter la stagnation d'eau et la création de milieux pouvant attirer les batraciens, espèces pour qui le parc est trop cloisonné pour être attractif.

Le pré s'ouvre alors sur une prairie gazonnée qui est surtout favorable à homo sapiens, espèce présente en nombre dans les alentours du parc, et nécessitant d'espaces pour ses diverses activités. La pelouse peut aussi abriter des insectes pollinisateurs et coléoptères en fonction de l'entretien différencié qui y sera proposé.

En bordure du petit bois et des rues sont plantés des arbres de 1er grandeur (25-30m), à l'échelle du bâti



chêne rouvre, platane occidental, faux-tilleul de France, érable à feuille d'ivoire, érable de Montpellier, chêne vert

Aux abords de la pelouse des arbres de 2ème grandeur (15-20m) créent un premier plan à l'échelle de la pelouse, de la patinoire et de la piscine

Dans la pelouse les arbres à palme invitent à la sieste, les aulnes imperial bordent la 110m



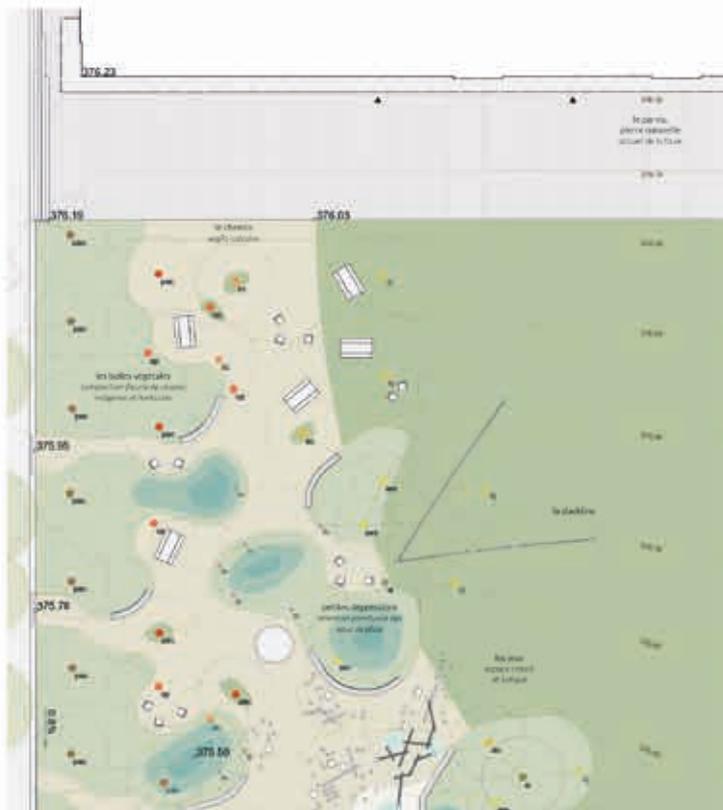
arbres et arbustes à fleurs (bambous, saules, vioriers), palmiers du japon, autres espèces

Sous le petit bois des arbres, des arbustes et des fleurs animent les cheminements



arbres et arbustes à fleurs (bambous, saules, vioriers)

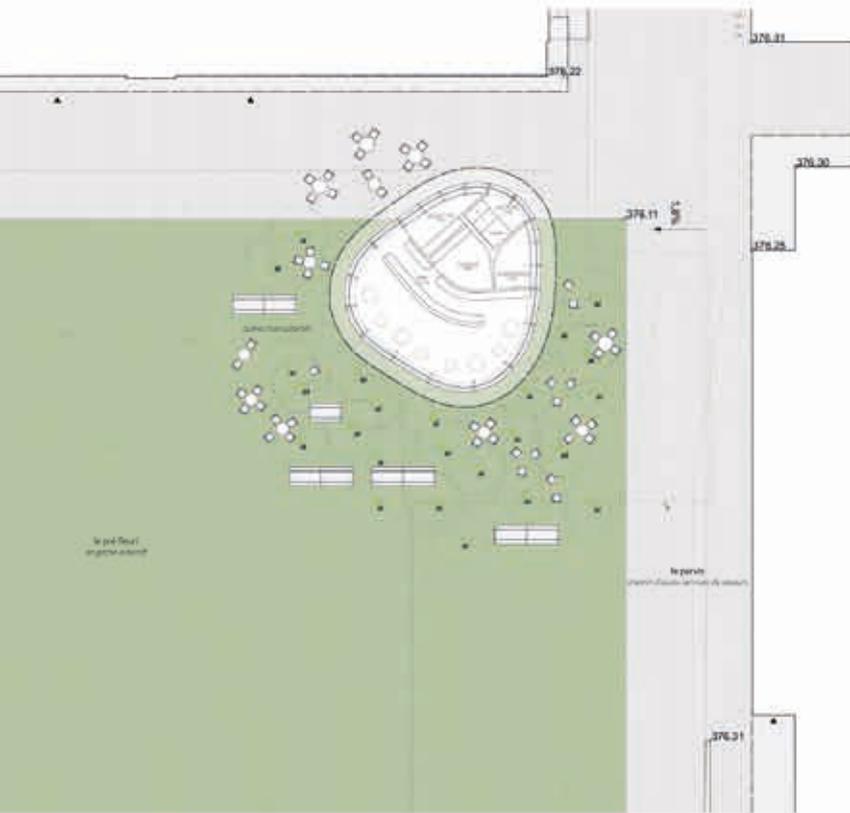
La trame inventée par le paysagiste Cesare Leonardi sert de guide pour structurer le petit bois



je trouve facilement de quoi occuper mon fils en attendant que les cours de piscine de la grande se terminent, je profite de ces tranquilles et discrets espaces me permettant de récupérer de ma 110e, un espace de racine et d'ombre, idéal pour tous les âges, j'y donne bénévolement des cours, 1,2,3, tout va bien au bon et hop je disparais entre les arbres en sautant, de l'espace c'est tout ce qu'il me faut pour pratiquer librement mon sport, après la rotation et avant de partir au bureau, je me pose manger un petit fruit, la luminosité est belle ici, je ne porte même pas de lunettes, j'ai envie de profiter avec l'enfant, le midi, j'ai un bon goût perché, sur le chemin de la promenade, les bancs nous aident bien à prendre une pause, les jours de match c'est la fête, tout le monde se retrouve sur la pelouse, le stade se comble car il est...



UN
LON
La r
pluie
des g
Trapp
en éco
doux e
La m
de mar
renver
Voilà
parvis
leur M
Une
les cou
22h,
mainte
dans le
La tein
pour la
détect
C'est
dernie



LA 110M, GUINGUETTE POLYVALENTE ACTIVE ET ENGAGÉE SOCIALEMENT

Quelle est leur endroit qu'une guinguette pour se réunir et partager nos expériences, nos besoins et nos envies ? Une porte ouverte à l'écoule et l'intégration qui encourage les rencontres au cœur d'un parc et d'une ville soignée à la rapidité des vies contemporaines et quotidiennes. Au-delà de répondre aux besoins ponctuels liés aux matchs, la 110m (référence au 110m haie) est le point de rassemblement et d'attente qui participe à l'irrigation du parc.

Activer l'espace public, c'est l'objectif de la 110m, qui consiste à la mise en œuvre d'un pavillon identifiable, orienté sur l'espace public et vecteur de sociabilité. À l'image des kiosques à musique, il s'agit, par la création d'une structure simple, d'imaginer un signal, un point de rencontre pour les usagers des infrastructures sportives, mais également pour les habitants du nouveau quartier des Virevets et les travailleurs alentour. Le projet propose ainsi d'enrichir le programme initial d'un espace bar communautaire, proposant de la petite restauration, afin d'assurer un caractère permanent à l'activité autour du pavillon notamment en dehors des événements sportifs.

Le pavillon s'implante à l'intersection du parc et des parvis de la patinoire et de la piscine. Il revêt des traits un caractère central, souligné par sa géométrie rayonnante. À l'instar des plantations, la morphologie du bâtiment résulte d'une logique d'accroche à la trame Lemaire qui structure l'abandon de l'esplanade. Le résultat de ce processus une forme courbe, qui permet à la construction d'intégrer avec chaque partie du site, pour répondre aux différents besoins liés au contexte immédiat.

La géométrie particulière de la construction permet une répartition radiale des divers programmes. Ainsi, la buvette, les toilettes publiques et les consignes s'orientent du côté des infrastructures sportives, tandis que l'espace bar dessert le parc. La cuisine constitue l'articulation du bar et de la buvette, et permet à ces parties de programme de communiquer et de profiter d'installations communes. Le concept structurel se veut simple et rationnel. Le système porteur du pavillon combine des éléments ponctuels périphériques, avec des murs destinés à diviser l'espace et assurer la stabilité du bâtiment.

Cette combinaison permet une façade libre, capable de s'adapter aux besoins des programmes qu'elle contient par une alternance de pleins et vides. Le bar profite dès lors de larges baies qui lui confèrent un lien fort avec le parc. Les espaces de services sont pour leur part protégés par des éléments mobiles, pivotants, pleins et ajourés.

Dans un souci de durabilité, la palette de matériaux se veut restreinte, à la fois économique et locale. Ainsi, la structure portuse est envisagée en bois tandis que les éléments de remplissage qui structurent l'espace, sont imaginés en terre crue, modelés grâce à la technique du pisé. L'enveloppe, quant à elle, habille le pavillon dans un bois indigène.

Cette combinaison de matières cherche le juste équilibre entre le minéral et le végétal, l'opaque et le translucide, pour un objet inscrit dans un contexte particulier, à la fois urbain et paysager.

Une approche low-tech et une production d'énergie renouvelable. La structure simple, l'enveloppe modulaire permettant la mise en œuvre de systèmes simples pour garantir un climat intérieur sain et de bonnes performances énergétiques.

Une ventilation par simple-flux et un refroidissement par « free-cooling » sont facilement imaginables, tandis que la toiture végétalisée favorise l'autoproduction d'énergie grâce aux panneaux photovoltaïques et thermiques. L'usage de matériaux naturels assure par ailleurs une très bonne qualité d'air à l'intérieur du pavillon.

ÉCLAIRAGE QUI GUIDE L'USAGER TOUT AU LONG DE LA NUIT ÉTOILÉE

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

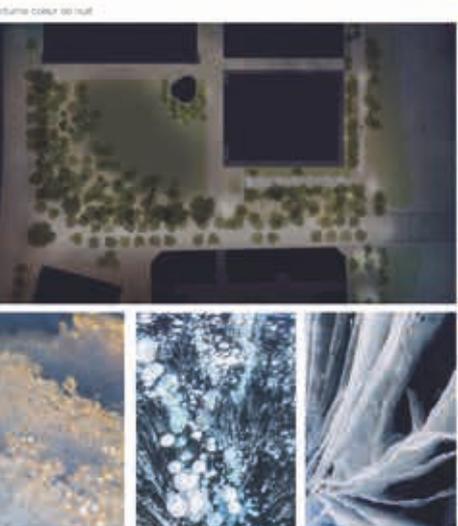
Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.

Le jour tombe sur les arbres rougeoyants. C'est l'heure de rentrer ! Des enfants sortent de la piscine et sautent sur les bancs scintillants du parvis. Les parvis translucides (1W) sont comme des miroirs vibratoires qui les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent. Ils sont illuminés, ils les guident jusqu'à la terrasse du café où leurs parents les attendent.



E PROJETS NON PRIMÉS

Projet n° 01

ELINOR

Bureau pilote, Architecte-paysagiste
MAREN KÜHN ARCHITECTE
PAYSAGISTE HES FSAP

Projet n° 03

VAGUES VERTES

Bureau pilote, Architectes-paysagistes
In situ SA

Projet n° 05

PARC RIPARIEN

Bureau pilote, Architectes-paysagistes
VIMADE Architectes Paysagistes

Projet n° 07

NOUVELLE VAGUE

Bureau pilote, Architectes-paysagistes
Hager Partner AG

Projet n° 08

PAV·PINIÈRE

Bureau pilote, Architecte-paysagiste
Alain Etienne Architecture-paysagiste

Projet n° 10

endlessgarden

Bureau pilote, Architectes-paysagistes
Pleinterre

Projet n° 12

BELLE CANOPÉE

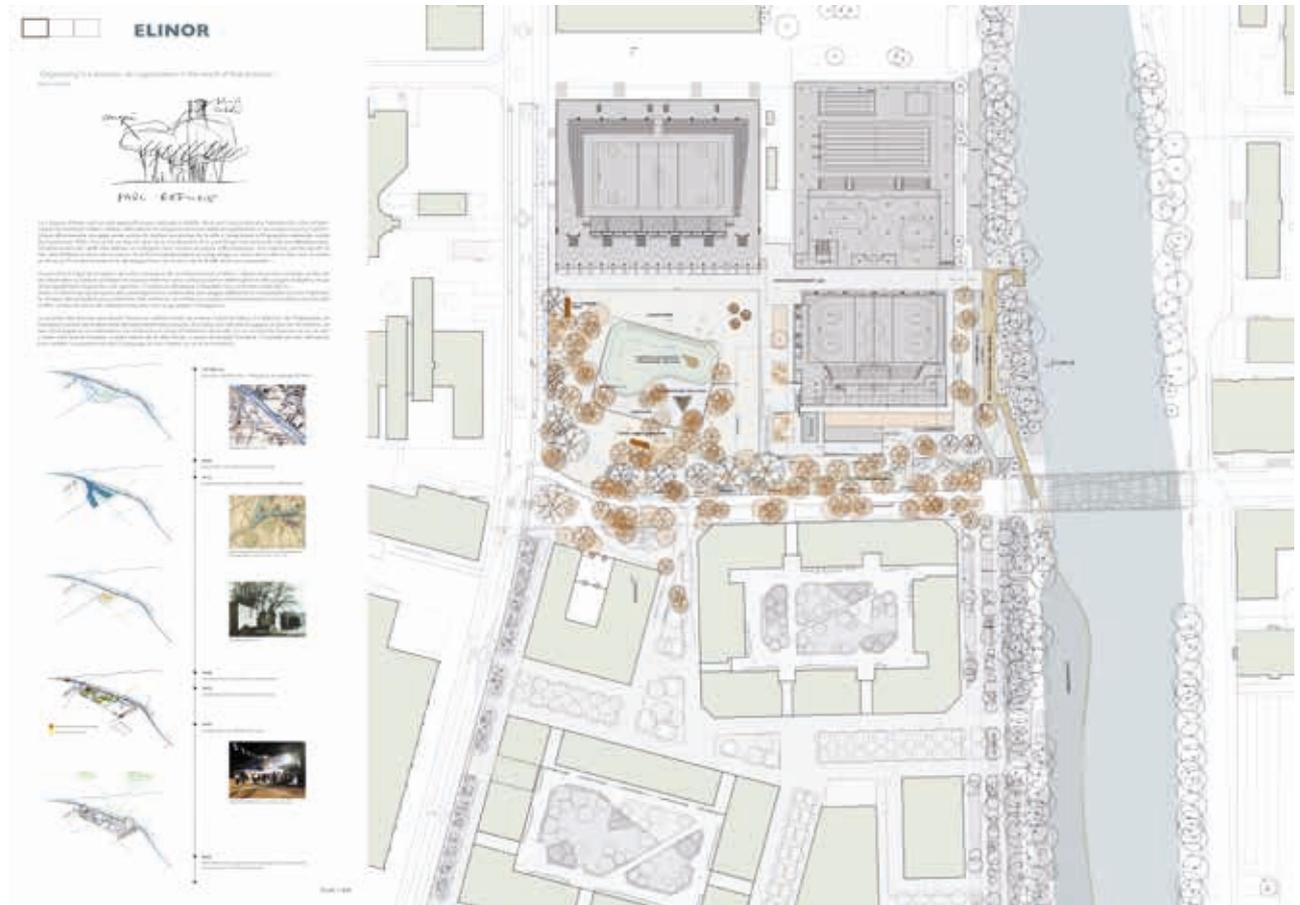
Bureau pilote, Paysage architecture et territoire
La Comète B-612 Sàrl

Projet n° 13

ÉCOTONES

Bureau pilote, Architectes-paysagistes
GILBERT HENCHOZ ARCHITECTES
PAYSAGISTES ASSOCIÉS SA

Projet n° 01
 ELINOR
 Bureau pilote, Architecte-paysagiste
 MAREN KÜHN ARCHITECTE PAYSAGISTE HES FSAP



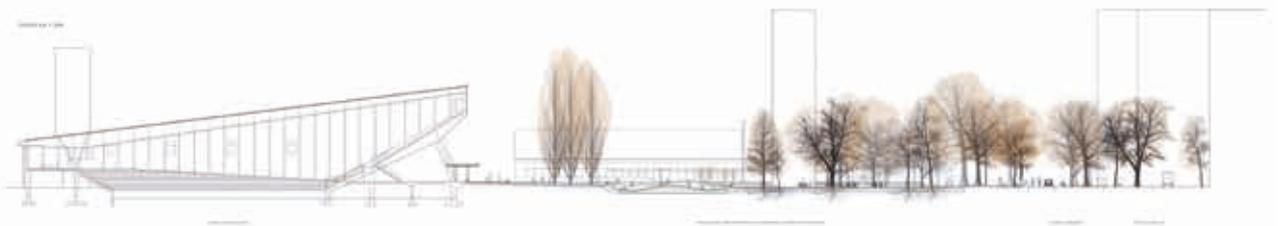
VIEW 01/02



PURIFICATION + TERRASSE



VIEW 03/04 D'AGGLOMERATION + TERRASSE



Projet n° 03
 VAGUES VERTES
 Bureau pilote, Architectes-paysagistes
 In situ SA

Introduction

Le projet de paysage pour le quartier de Vagues Vertes vise à créer un espace public de qualité, intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et culturels. L'objectif est de proposer une structure paysagère qui favorise le bien-être, la cohésion sociale et la résilience écologique.

Contexte et enjeux

Le quartier est situé dans un environnement urbain dense, avec une forte densité de logements et de commerces. Les enjeux principaux sont de créer des espaces de détente et de socialisation, d'améliorer la qualité de l'air et de favoriser la biodiversité.

Structure paysagère

Le projet propose une structure paysagère basée sur des axes de circulation et des zones d'usage différenciées. Les axes de circulation sont conçus pour être agréables à piétons et à vélos, tandis que les zones d'usage sont destinées à des activités variées, telles que le jeu, le sport et la détente.

Plantation des arbres

Le choix des espèces végétales est basé sur des critères de durabilité, de résistance aux maladies et de contribution à la biodiversité. Les arbres sont plantés en alignements et en îlots, pour créer des corridors verts et des points de repère dans le quartier.

Plan de site



Implantation des arbres



Alignement

Cette méthode consiste à planter des arbres en lignes régulières, favorisant la visibilité et la structuration de l'espace.



Îlots

Cette méthode consiste à planter des arbres en groupes isolés, créant des points de repère et des zones d'ombre.



Bordure

Cette méthode consiste à planter des arbres le long des limites de parcelles ou de zones, créant une barrière naturelle et une zone tampon.



Bordure

Cette méthode consiste à planter des arbres le long des limites de parcelles ou de zones, créant une barrière naturelle et une zone tampon.



Bordure

Cette méthode consiste à planter des arbres le long des limites de parcelles ou de zones, créant une barrière naturelle et une zone tampon.



Introduction

Le projet de paysage pour le quartier de Vagues Vertes vise à créer un espace public de qualité, intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et culturels. L'objectif est de proposer une structure paysagère qui favorise le bien-être, la cohésion sociale et la résilience écologique.

Contexte et enjeux

Le quartier est situé dans un environnement urbain dense, avec une forte densité de logements et de commerces. Les enjeux principaux sont de créer des espaces de détente et de socialisation, d'améliorer la qualité de l'air et de favoriser la biodiversité.

Structure paysagère

Le projet propose une structure paysagère basée sur des axes de circulation et des zones d'usage différenciées. Les axes de circulation sont conçus pour être agréables à piétons et à vélos, tandis que les zones d'usage sont destinées à des activités variées, telles que le jeu, le sport et la détente.

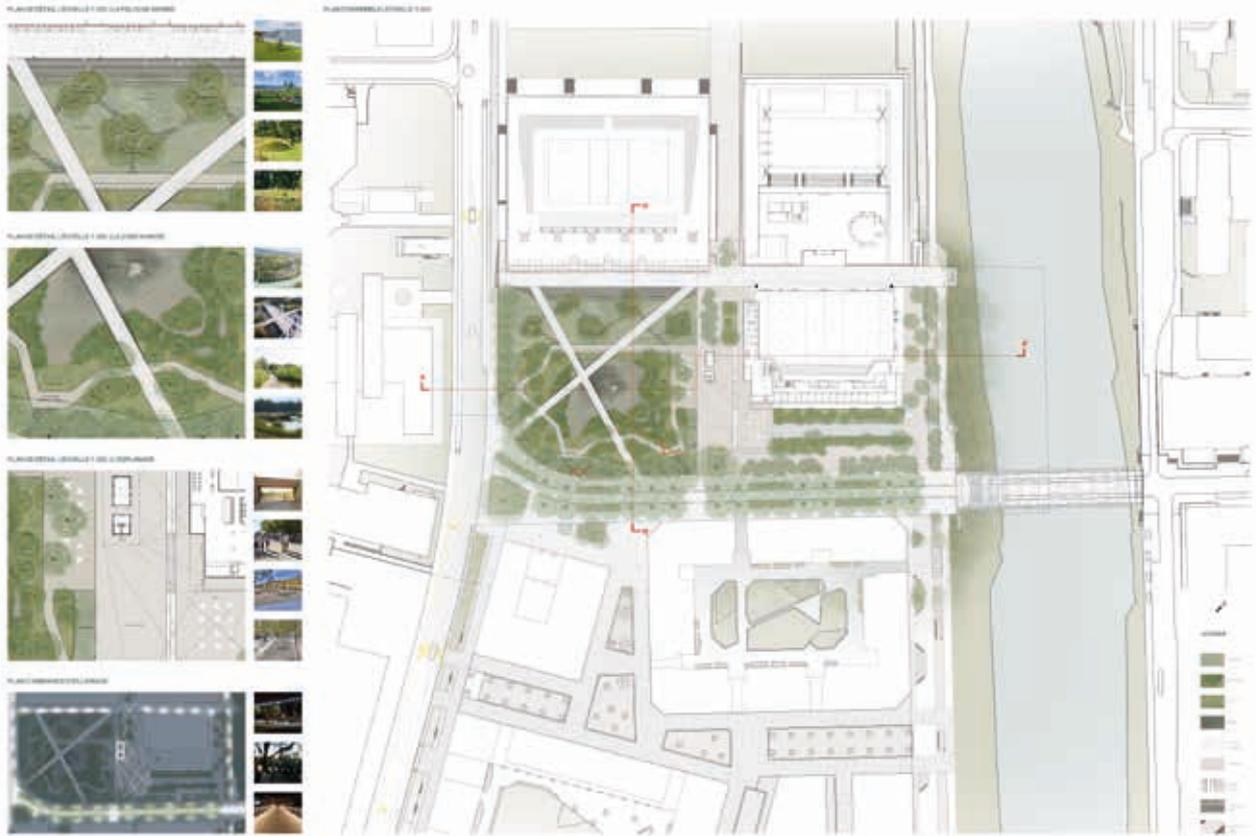
Plantation des arbres

Le choix des espèces végétales est basé sur des critères de durabilité, de résistance aux maladies et de contribution à la biodiversité. Les arbres sont plantés en alignements et en îlots, pour créer des corridors verts et des points de repère dans le quartier.

Plan de site



Projet n° 05
PARC RIPARIEN
Bureau pilote, Architectes-paysagistes
VIMADE Architectes Paysagistes



Projet n° 07
 NOUVELLE VAGUE
 Bureau pilote, Architectes-paysagistes
 Hager Partner AG



PLAN ETAGE & DEVELOPPEMENT VEGÉTAL
 Le plan d'étage et le développement végétal sont conçus pour répondre aux besoins de l'usage prévu. Le plan d'étage est basé sur une grille régulière de 3,00m x 3,00m. Le développement végétal est conçu pour créer un environnement agréable et sain. Les arbres sont plantés à des intervalles réguliers et sont choisis pour leur résistance et leur capacité à s'adapter à l'environnement local.



COUPE VÉGÉTATION ET PROFILES
 La coupe végétation et les profils sont conçus pour répondre aux besoins de l'usage prévu. La coupe végétation est basée sur une grille régulière de 3,00m x 3,00m. Les profils sont conçus pour créer un environnement agréable et sain. Les arbres sont plantés à des intervalles réguliers et sont choisis pour leur résistance et leur capacité à s'adapter à l'environnement local.



ÉLÉMENTS
 Les éléments sont conçus pour répondre aux besoins de l'usage prévu. Les éléments sont basés sur une grille régulière de 3,00m x 3,00m. Les éléments sont conçus pour créer un environnement agréable et sain. Les arbres sont plantés à des intervalles réguliers et sont choisis pour leur résistance et leur capacité à s'adapter à l'environnement local.



Projet n° 08
 PAV-PINIÈRE
 Bureau pilote, Architecte-paysagiste
 Alain Etienne Architecture-paysagiste



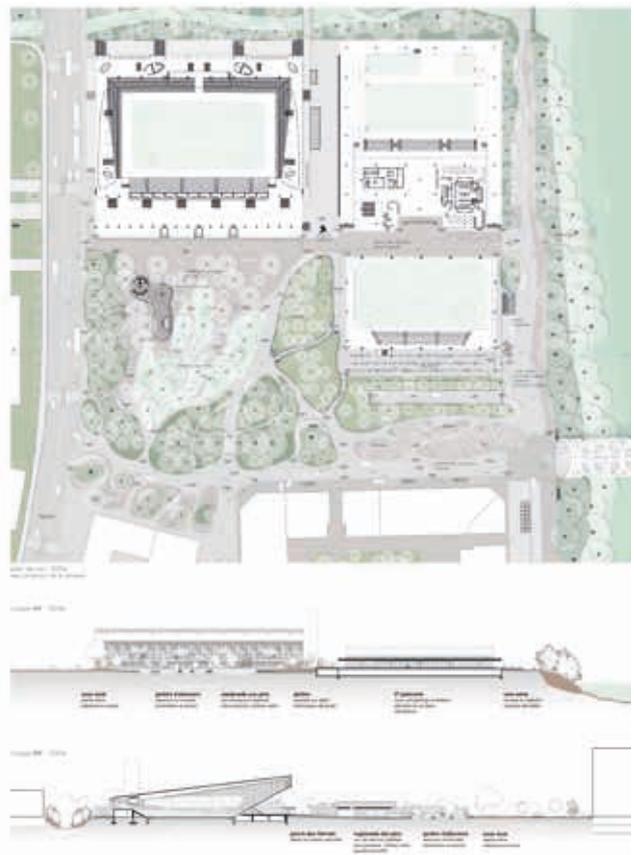
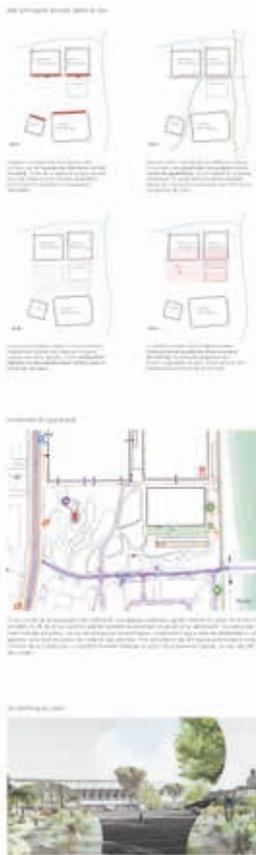
Projet n° 10
 endlessgarden
 Bureau pilote, Architectes-paysagistes
 Pleinterre



Le projet de paysage
 Le projet de paysage est un processus continu et évolutif qui vise à créer un environnement agréable et durable. Il s'agit de travailler en collaboration avec les architectes et les ingénieurs pour intégrer le paysage dans le projet global.

Le rôle du paysagiste
 Le paysagiste a pour mission de concevoir des espaces verts qui améliorent la qualité de vie et contribuent à la durabilité. Il doit prendre en compte les besoins des utilisateurs et les contraintes du site.

Le processus de conception
 Le processus de conception du paysage est itératif et implique plusieurs étapes : l'analyse du site, la consultation des parties prenantes, la conception préliminaire et la mise en œuvre.



Le projet de paysage
 Le projet de paysage est un processus continu et évolutif qui vise à créer un environnement agréable et durable. Il s'agit de travailler en collaboration avec les architectes et les ingénieurs pour intégrer le paysage dans le projet global.

Le rôle du paysagiste
 Le paysagiste a pour mission de concevoir des espaces verts qui améliorent la qualité de vie et contribuent à la durabilité. Il doit prendre en compte les besoins des utilisateurs et les contraintes du site.

Le processus de conception
 Le processus de conception du paysage est itératif et implique plusieurs étapes : l'analyse du site, la consultation des parties prenantes, la conception préliminaire et la mise en œuvre.



Projet n° 12
 BELLE CANOPÉE
 Bureau pilote, Paysage architecture et territoire
 La Comète B-612 Sarl

Il était une fois, un grand parking, un quartier sans habitants
 un lieu qui se transforme, devient projet de développement
 du vivant. Un chantier qui transforme un esthétisme en écosystème
 en bulle en jeu, en place de sport et de rencontre.



De la ville au quartier

Le projet s'inscrit dans un quartier en pleine mutation, au cœur d'un tissu urbain dense et diversifié.

Aux Vanvres, le quartier se manifeste dans des lieux aux caractéristiques multiples et vivants.

La ville se laisse guider de la plantation de jeunes arbres. Tous sur un modèle de végétation en pleine croissance, dans un espace dédié aux humains, végétaux et animaux. Dans cette richesse de milieux écologiques en vue d'accueillir des espèces à privilégier.

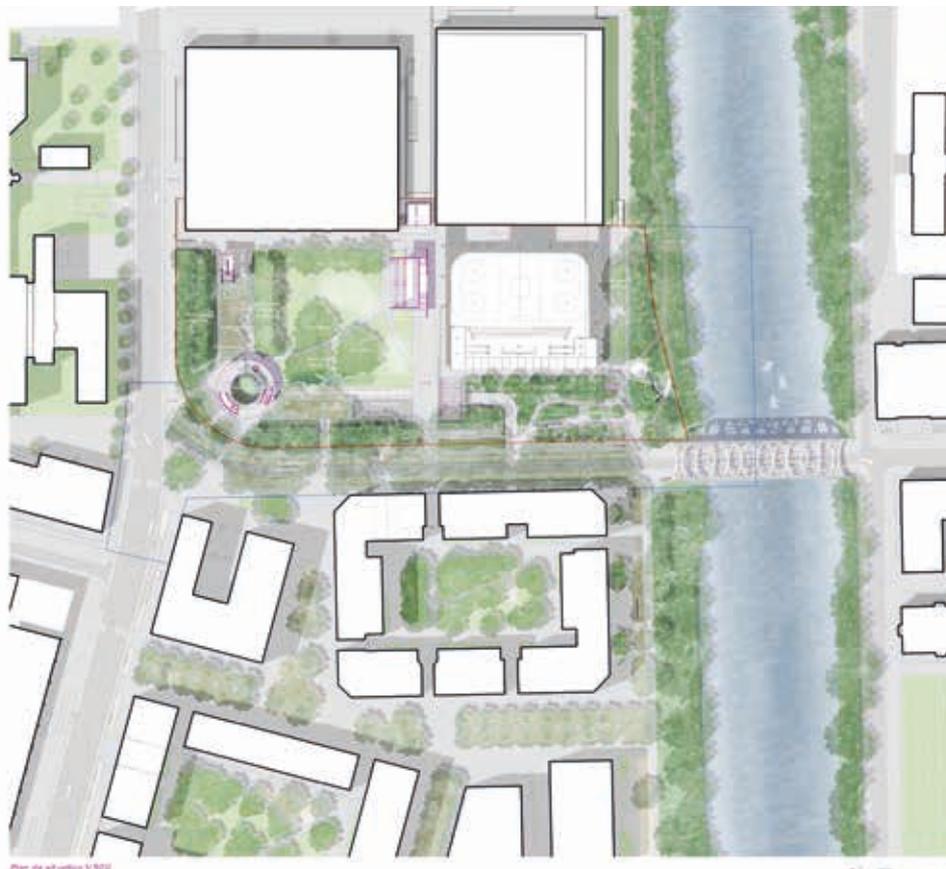


De nouvelles architectures créent des repères au milieu des arbres. Ce repère permet de créer un lien avec le territoire, de créer une place forte au cœur du quartier, de créer un lieu de rencontre et de vivre ensemble.

Le projet s'inscrit

dans une vision globale de la ville, qui prend en compte les enjeux de la ville et du quartier. Le projet s'inscrit dans une vision globale de la ville, qui prend en compte les enjeux de la ville et du quartier.

Le projet BELLE CANOPEE s'inscrit de la même manière dans le tissu urbain existant, au cœur d'un tissu urbain dense et diversifié.



Plan de situation V.3/20



Section des sols

Le projet s'inscrit dans une vision globale de la ville, qui prend en compte les enjeux de la ville et du quartier. Le projet s'inscrit dans une vision globale de la ville, qui prend en compte les enjeux de la ville et du quartier.

Des architectures rigées de la proximité

Le projet s'inscrit dans une vision globale de la ville, qui prend en compte les enjeux de la ville et du quartier. Le projet s'inscrit dans une vision globale de la ville, qui prend en compte les enjeux de la ville et du quartier.

C'est une ressource

Le projet s'inscrit dans une vision globale de la ville, qui prend en compte les enjeux de la ville et du quartier. Le projet s'inscrit dans une vision globale de la ville, qui prend en compte les enjeux de la ville et du quartier.

Changer avec le pays

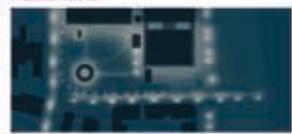
Le projet s'inscrit dans une vision globale de la ville, qui prend en compte les enjeux de la ville et du quartier. Le projet s'inscrit dans une vision globale de la ville, qui prend en compte les enjeux de la ville et du quartier.



La Manège de quartier

Le projet s'inscrit dans une vision globale de la ville, qui prend en compte les enjeux de la ville et du quartier. Le projet s'inscrit dans une vision globale de la ville, qui prend en compte les enjeux de la ville et du quartier.

Ambiance nocturne



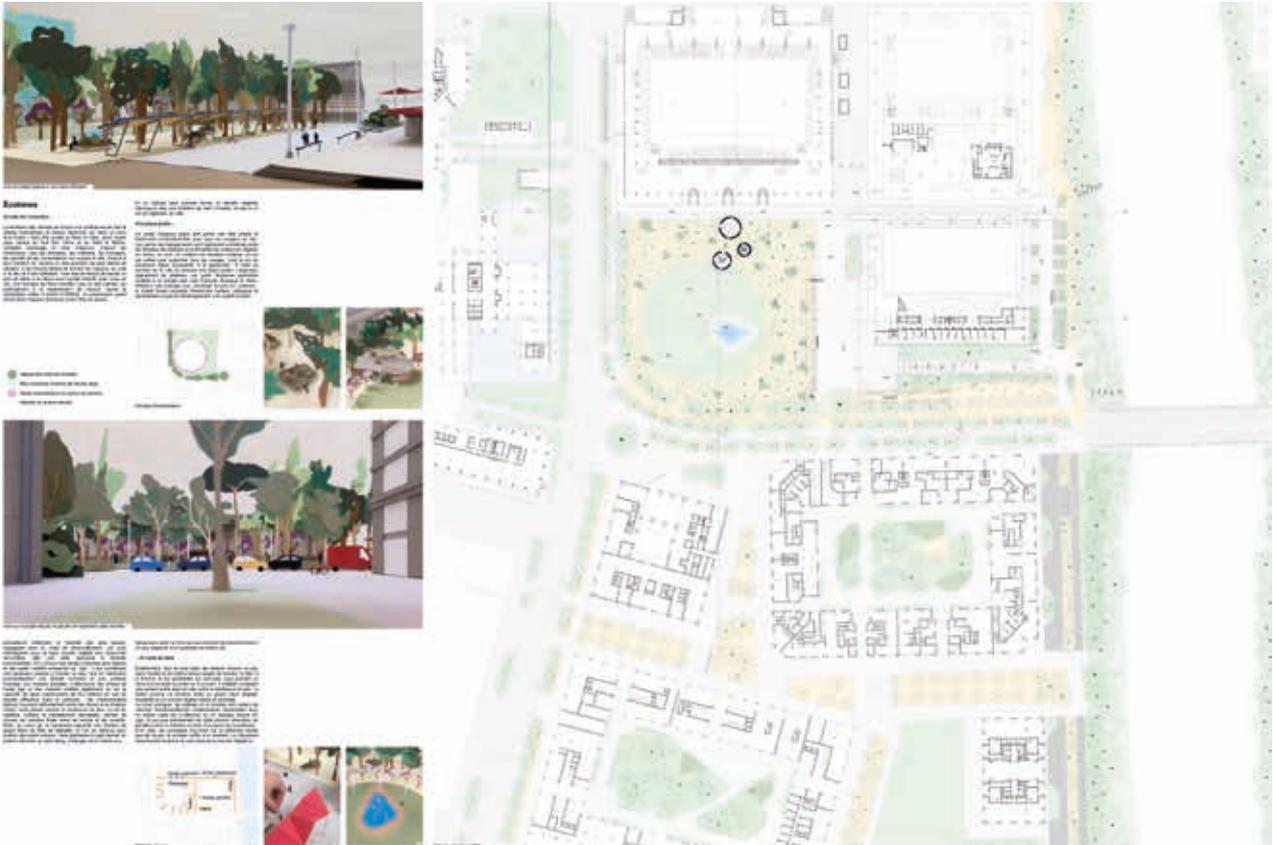
LA nouvelle entrée de la galerie des Vanvres

Le projet s'inscrit dans une vision globale de la ville, qui prend en compte les enjeux de la ville et du quartier. Le projet s'inscrit dans une vision globale de la ville, qui prend en compte les enjeux de la ville et du quartier.

Coupe BF - V.2/20



Projet n° 13
 ÉCOTONES
 Bureau pilote, Architectes-paysagistes
 GILBERT HENCHOZ ARCHITECTES
 PAYSAGISTES ASSOCIÉS SA



Éditeur
Ville de Genève
Département de l'aménagement,
des constructions et de la mobilité

Graphisme
Vincent Schambacher
www.superposition.info

Impression et reliure
Atar Roto Presse SA, Genève
Tirage 350

Crédits photographiques
Couverture et pages 2-3-19-20-21 ©ARCHIGRAPHIE.CH
Plans de situation : Source SITG/SEMO